



GUIDE UTILISATEUR

Formulaire de déclaration de soupçon sur la plateforme en ligne ERMES

SOMMAIRE

PARTIE I : INTRODUCTION	p.4
Description du document	p.5
Questions fréquentes	p.7
Prérequis techniques pour se connecter sur ERMES	p.10
<hr/>	
PARTIE II : ACCÈS AU FORMULAIRE	p.11
Bienvenue sur le formulaire	p.13
Commencer une déclaration de soupçon initiale	p.14
Saisir une déclaration de soupçon complémentaire	p.14
Reprendre un brouillon	p.15
<hr/>	
PARTIE III : DESCRIPTION DES ÉTAPES	p.16
Étape 1 : Le déclarant	p.17
Vérifier les données préremplies me concernant	p.18
Vérifier les données préremplies concernant mon organisme	p.18
Renseigner un correspondant le cas échéant	p.19
Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration	p.20
Préciser la nature du soupçon	p.21
Renseigner le contexte général de la déclaration	p.22
Détailler les activités de mon organisme	p.23

SOMMAIRE

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits	p.25
Ajouter une personne	p.27
Ajouter une personne physique	p.28
Ajouter une personne morale	p.36
Ajouter une personne non connue	p.43
Renseigner une opération	p.46
Module générique Secteur Financier	p.46
Module spécifique Établissements de monnaie électronique et Établissements de paiement (hors transmetteur de fonds)	p.50
Module spécifique Transmission de fonds	p.54
Module spécifique Assurances non vie	p.59
Module spécifique Prestataires de services sur actifs numériques	p.64
Module spécifique Changeurs manuels	p.68
Module simplifié	p.75
Module spécifique Notaires et Professions immobilières	p.80
Module spécifique Avocats	p.88
Module spécifique Experts comptables et commissaires aux comptes	p.93
Module spécifique Casinos & clubs	p.98
Module spécifique Jeux en ligne et sous droits exclusifs	p.103
Rédiger l'analyse des faits	p.110
Étape 4 : Pièces jointes	p.111
<hr/>	
PARTIE IV : TÉLÉCHARGEMENT ET ENVOI DE LA DÉCLARATION	p.114
<hr/>	
PARTIE V : RESSOURCES ET ASSISTANCE	p.118
<hr/>	
ANNEXES	p.120

PARTIE I

INTRODUCTION

Description du document

Objet du document

Ce document constitue un support explicatif de l'**utilisation** du formulaire de déclaration de soupçon mis à disposition par Tracfin (Traitement du Renseignement et Action contre les Circuits Financiers clandestins).

Ce formulaire est accessible via la plate-forme sécurisée ERMES (Échange de Renseignements par Messagerie en Environnement Sécurisé) qui répond à des exigences élevées de sécurité.

Utilisateurs concernés

Il **s'adresse** aux personnes qui, dans l'exercice de leur profession, réalisent, contrôlent ou conseillent des opérations entraînant des mouvements de capitaux.

Ces personnes sont soumises à une obligation de déclaration des opérations portant sur des sommes dont elles savent, soupçonnent ou ont de bonnes raisons de soupçonner qu'elles proviennent de **l'une** des infractions passibles d'une peine privative de liberté supérieure à un an, ou **lorsqu'elles** sont liées au financement du terrorisme.

En remplissant le formulaire de déclaration de soupçon, les déclarants vont pouvoir renseigner **l'ensemble** des informations en lien avec une ou plusieurs opérations suspectes.

Le formulaire **s'adapte** en fonction de **l'activité** des déclarants. Ces modules spécifiques sont mis en évidence dans ce guide. Pour savoir à quel module vous référer, veuillez consulter le tableau ci-dessous :

Module	Profession
Module générique du secteur Financier	Administrateur, conservateur d'instrument financier
	Autre prestataire de service d'investissement
	Banque/établissement de crédit
	Compagnie d'assurance - Activité d'assurance vie
	Conseil en investissement financier
	Entreprise d'investissement
	Gestionnaire de crédits
	Gestionnaire de système de paiement
	Institut d'émission
	Intermédiaire en assurance - Activité d'assurance vie
	Intermédiaire en financement participatif
	Intermédiaire en opération de banques
	Mutuelle et institution de prévoyance - Activité d'assurance vie
	OPCVM (Organisme Placement Collectif en Valeur Mobilière)
	Prest. de services de financement participatif
Participant système de règlement de livraison	
Société de financement	
Société de gestion de portefeuille	
Module simplifié	Administrateur de justice et mandataire judiciaire
	Agence de voyages
	Agent sportif
	Cagnotte
	Commerçant de biens
	Commerçants de métaux et pierres précieuses
	Commissaire de justice, opérateur de vente volontaire
	Déclarant public
	Greffe tribunal de commerce
	Jeux à objets numériques monétisables
	Négociant d'œuvres d'art et d'antiquités
	Personne chargée d'une mission de service public
	Société de domiciliation
Société de transport	
Module spécifique Notaires	Notaire

Description du document

Module spécifique Avocats	Avocat Bâtonnier/Président CE-CASS CARPA
Module spécifique Assurance non vie	Compagnie d'assurance - Activité d'assurance non vie Intermédiaire en assurance - Activité d'assurance non vie Mutuelle et institution de prévoyance - Activité d'assurance non vie
Module spécifique Jeux en ligne et sous droits exclusifs	Jeux en ligne et sous droits exclusifs
Module spécifique Professions immobilières	Professionnel de l'immobilier
Module spécifique Prestataires de services sur actifs numériques	Prestataire de services sur actifs numériques
Module spécifique Casinos & clubs	Casino et club de jeux
Module spécifique Changeurs manuels	Changeur manuel
Module Experts comptables et Commissaires aux comptes	Commissaire aux comptes Expert-comptable
Module Établissements de monnaie électronique et Établissements de paiement	Établissement de monnaie électronique - hors transmission de fonds Établissement de paiement - hors transmission de fonds
Module Transmetteurs de fonds	Établissement de monnaie électronique - activité de transmission de fonds Établissement de paiement - activité de transmission de fonds

Lecture du document

	Partie du formulaire concernant tous les utilisateurs
	Partie du formulaire concernant les déclarants financiers
	Partie du formulaire concernant les déclarants non financiers
	Texte explicatif des champs du formulaire
	Donnée obligatoire
	Information supplémentaire disponible au clic sur cette icône dans le formulaire
	Lien redirigeant vers une fiche focus
	Texte approfondissant un champ, une notion du formulaire

Support technique

En cas de problèmes techniques (impossibilité de connexion au site, erreur lors de l'envoi de déclarations...), vous pouvez contacter le support technique par téléphone de 9h00 à 18h00 du lundi au vendredi au 03 59 83 99 21 ou en remplissant ce [formulaire](#).

Support opérationnel

Pour les demandes relatives à mon compte ou à la saisie d'une déclaration de soupçon, pouvez contacter le support opérationnel Tracfin par courriel à l'adresse ermes.tracfin@finances.gouv.fr.

Questions fréquentes

OBLIGATION DE DÉCLARATION

1. Qu'est-ce que l'obligation de déclaration ?

Les professionnels mentionnés à l'[article L.561-2 du code monétaire et financier](#)* ont l'obligation de signaler à Tracfin toute opération ou tentative d'opération financière atypique dont ils « savent, soupçonnent ou ont de bonnes raisons de soupçonner qu'elles proviennent d'une infraction passible d'une peine privative de liberté supérieure à un an ou participent au financement du terrorisme » ou « qu'elles proviennent d'une fraude fiscale lorsqu'il y a présence d'au moins un critère défini par décret » ([article L.561-15](#)).

i L'obligation de déclaration de soupçon d'infraction(s) pénale(s) concerne ici toute infraction punie d'au moins un an d'emprisonnement, et notamment : l'**abus** de confiance, l'**abus** de biens sociaux, l'**escroquerie**, la contrefaçon, le délit d'**initié**, le délit de manipulation de cours, le travail dissimulé, le détournement de fonds publics.

2. Ma profession est-elle assujettie aux obligations de déclaration ?

La liste des professions déclarantes est énumérée dans l'[article L.561-2](#).

3. Quand dois-je réaliser une déclaration de soupçon ?

La déclaration doit être réalisée dès l'**origine** du soupçon, préalablement à l'**exécution** de la transaction, afin de permettre à Tracfin d'exercer, le cas échéant, son droit d'opposition.

Le professionnel doit, en conséquence, **s'abstenir d'effectuer** toute opération dont il soupçonne qu'elle est liée au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme.

Par dérogation, la déclaration peut intervenir après réalisation de l'opération dans les trois cas suivants :

- impossibilité de surseoir à son exécution ;
- report pouvant faire obstacle au bon déroulement des investigations en cours ;
- soupçon apparu postérieurement à la réalisation de l'opération en cause.

Dans ces cas de figure, le professionnel est alors tenu **d'informer** Tracfin sans délai. La loi ne prévoit pas de seuil déclaratif pour effectuer une déclaration de soupçon. Tout élément nouveau de nature à infirmer, conforter ou modifier le contenu de la déclaration émise doit être, sans délai, porté à la connaissance de Tracfin.

4. A quels risques suis-je exposé en cas de défaut de déclaration ?

La déclaration et l'information sont deux obligations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme prévues par les [articles L.561-1 à L.561-50](#).

Tout manquement à ces obligations peut donner lieu aux mesures et sanctions suivantes, prévues par l'[article L.561-36-3](#) :

- Une injonction ordonnant à l'une de ces personnes de mettre un terme au comportement en cause et lui interdisant de le réitérer ;
- Une interdiction temporaire d'exercice de responsabilités dirigeantes au sein d'une de ces personnes ;
- Une sanction pécuniaire dont le montant ne peut être supérieur à un million d'euros. Lorsque l'avantage retiré du manquement peut être déterminé, cette sanction peut être au plus le double du montant de cet avantage.

**les références réglementaires du document renvoient au Code Monétaire et Financier en vigueur au moment de la publication, sauf mention contraire.*

Questions fréquentes

SAISIE DE LA DÉCLARATION

5. Comment dois-je réaliser ma déclaration ?

Conformément au plan interministériel LBC-FT, les déclarations de soupçon (DS) doivent être réalisées depuis la plate-forme sécurisée ERMES. Par dérogation, les déclarants du secteur non financier peuvent encore transmettre leurs déclarations sous format papier dans l'**attente d'une** évolution réglementaire. Les déclarants du secteur non financier sont néanmoins incités à utiliser la plate-forme sécurisée ERMES sans attendre.

6. Qui peut / doit réaliser la déclaration au sein de mon organisation ?

Pour réaliser une déclaration, vous devez impérativement être inscrit sur l'**interface** ERMES en tant que « [Déclarant](#) ». Vous pouvez rédiger un brouillon en tant que « [Correspondant](#) », mais vous ne pourrez pas valider ce dernier.

7. Quelle durée est nécessaire pour saisir une déclaration ?

Le temps de saisie d'une déclaration varie en fonction de la complexité du soupçon et du nombre d'informations utiles à sa compréhension.

Le nouveau formulaire de déclaration de soupçon propose une ergonomie adaptée en fonction du secteur du déclarant avec des modules spécifiques et des aides à la saisie (listes déroulantes et champs pré-remplis).

8. Quels renseignements et documents dois-je fournir pour la déclaration ?

Les champs obligatoires sont marqués dans le formulaire d'un astérisque rouge (*).

SUIVI DE LA DÉCLARATION

9. Est-ce que je peux avoir accès à mes déclarations une fois celles-ci soumises ?

Une fois votre déclaration envoyée, celle-ci est chiffrée et transmise à Tracfin. Seul Tracfin a la possibilité de déchiffrer votre déclaration. Pour des raisons de confidentialité, les données renseignées dans votre déclaration ne sont pas conservées et sont supprimées des bases de données du site ERMES. Vous **n'aurez** alors plus accès **qu'au** numéro **d'enregistrement** de la déclaration, à votre référence interne et à la date d'envoi de votre déclaration.

10. Comment faire si je dois apporter des modifications à ma déclaration une fois celle-ci soumise ?

Un déclarant doit porter sans délai à la connaissance de Tracfin, sans exigence de montant, toute information de nature à infirmer, conforter ou modifier les éléments contenus dans une déclaration de soupçon. Il saisit alors une déclaration complémentaire, dans laquelle il indique le numéro **d'enregistrement** de la déclaration initiale.

Lorsque plusieurs opérations postérieures à une première déclaration sont à porter à la connaissance de Tracfin, le déclarant peut, pour des raisons **d'efficacité**, regrouper plusieurs opérations dans une seule déclaration complémentaire portant sur une certaine période **d'opérations** adaptée au cas **d'espèce**. Dans ce cas, la déclaration complémentaire précise les conditions du regroupement des opérations déclarées. Plusieurs DS complémentaires peuvent être effectuées par un même déclarant, si les circonstances **l'exigent**.

Questions fréquentes

INSTRUCTION DES DÉCLARATIONS

11. Qui instruit les données que j'ai déclarées ?

Tracfin est la cellule de renseignement financier nationale. Elle est composée d'agents habilités par le ministre chargé de l'économie, et **s'organisent** par services en fonction du domaine **d'expertise**.

Les agents recueillent, analysent, enrichissent et exploitent tout renseignement propre à établir l'origine ou la destination des sommes ou la nature des opérations ayant fait l'objet d'une déclaration.

12. Qui, dans mon organisme, peut accéder à mes déclarations ?

Par défaut, l'organisme auquel est rattaché un utilisateur est « Cloisonné ». Dans ce mode, un utilisateur ne voit que ses propres déclarations.

Dans le mode « Décloisonné », **un utilisateur peut voir l'historique des brouillons et déclarations effectuées par un autre utilisateur. Il ne peut pas accéder à une déclaration à l'état de brouillon initiée par un autre utilisateur, et donc la poursuivre.**

Pour passer en mode découloisonné, merci de **contacter Tracfin à l'adresse suivante** :
ermes.tracfin@finances.gouv.fr.

CONDITIONS DE RECEVABILITÉ

La procédure de recevabilité de la déclaration de soupçon ne porte pas sur les éléments de fond de la déclaration de soupçon (qualité des informations adressées et analyse du soupçon) mais uniquement sur les mentions de forme (article R. 563-61. V et article 5 de l'**arrêté** du 6 juin 2013 dit « arrêté ERMES »).

Pour être recevable, la déclaration doit comporter les mentions de formes suivantes :

- o la profession exercée par la personne qui effectue la déclaration par référence aux catégories mentionnées à l'**article L. 561-2** ;
- o les éléments **d'identification** et les coordonnées professionnelles du déclarant désigné conformément aux dispositions du I de l'**article R. 561-23** ;
- o **s'il s'agit d'une** déclaration de soupçon de financement du terrorisme (au sens du I de l'**article L. 561-15** du Code monétaire et financier) et/ou **d'une** déclaration de soupçon d'infraction pénale (au sens du I de l'**article L. 561-15** du Code monétaire et financier) et/ou d'une déclaration de soupçon de fraude fiscale (au sens du II de l'**article L. 561-15**) ;
- o les éléments **d'identification** du client et, le cas échéant, du bénéficiaire effectif de l'**opération** qui fait l'**objet** de la déclaration ;
- o dans le cas où une relation **d'affaires** a été nouée avec le client, l'**objet** et la nature de cette relation ;
- o le descriptif de l'**opération** et les éléments **d'analyse** qui ont conduit à effectuer la déclaration ;
- o le délai **d'exécution** lorsque l'**opération** n'a pas encore été exécutée.

AIDE ET ASSISTANCE

13. Sur quelles ressources puis-je **m'appuyer** pour réaliser mes déclarations ?

Une documentation ainsi **qu'une** plateforme **d'assistance** sont disponibles pour vous aider à réaliser vos déclarations de soupçon. Le détail de ces ressources est présenté en [partie 5](#).

Prérequis techniques pour se connecter sur ERMES

PRÉREQUIS TECHNIQUES

L'accès au formulaire ERMES nécessite de disposer des éléments suivants :

- o Une connexion internet haut débit ;
- o L'autorisation des protocoles https ;
- o Une adresse de courriel ;
- o Un navigateur internet acceptant les cookies : Mozilla Firefox (version 88 ou version ESR 78 ou supérieure), Microsoft Edge, Google Chrome ou autres navigateurs basés sur Chromium (Opera, Vivaldi, etc. - version 90 ou supérieure), Safari (version 14 ou supérieure) ;
- o Un lecteur de document DOCX ou ODT pour télécharger le formulaire de désignation à renseigner et joindre lors de l'inscription ;
- o Un lecteur de document PDF pour lire les accusés de réception ou les récapitulatifs de déclaration ;
- o Un antivirus à jour ;
- o Dans le cas d'une authentification forte, un certificat d'authentification RGS 2 ou 3 étoiles, validés par [LTSI](#), un organisme d'évaluation à la conformité (OEC) en cybersécurité.

i Les serveurs de messagerie mettant en œuvre un dispositif d'anti-spam avec confirmation (type « mailinblack ») devront être en mesure d'accepter les messages en provenance d'ERMES à partir de l'adresse : tracfin-nepasrepondre@ermes.finances.gouv.fr.

? Pour plus d'informations sur les modes d'authentification, nous vous invitons à consulter notre fiche dédiée « [Accès au formulaire](#) ».

INSCRIPTION / CONNEXION

Les inscriptions sont à effectuer via le formulaire de demande d'inscription accessible par le menu « Demande d'inscription » sur la page d'accueil d'ERMES. Seront requises les informations concernant :

- o les coordonnées de l'organisme pour lequel l'utilisateur est habilité à déclarer ;
- o l'extrait KBIS de l'organisme ;
- o les coordonnées de l'utilisateur ;
- o le choix d'un rôle (déclarant ou correspondant) ;
- o la fiche de désignation ;
- o les éléments d'identification ;
- o le choix d'un mode d'authentification.

Une fois la demande d'inscription effectuée, il est possible de procéder immédiatement à la saisie et à l'envoi d'une déclaration à Tracfin. Cette déclaration sera prise en compte une fois l'inscription validée par Tracfin. Tracfin ne délivre pas d'attestation d'inscription sur la plateforme ERMES. La notification de validation d'inscription vaut justificatif.

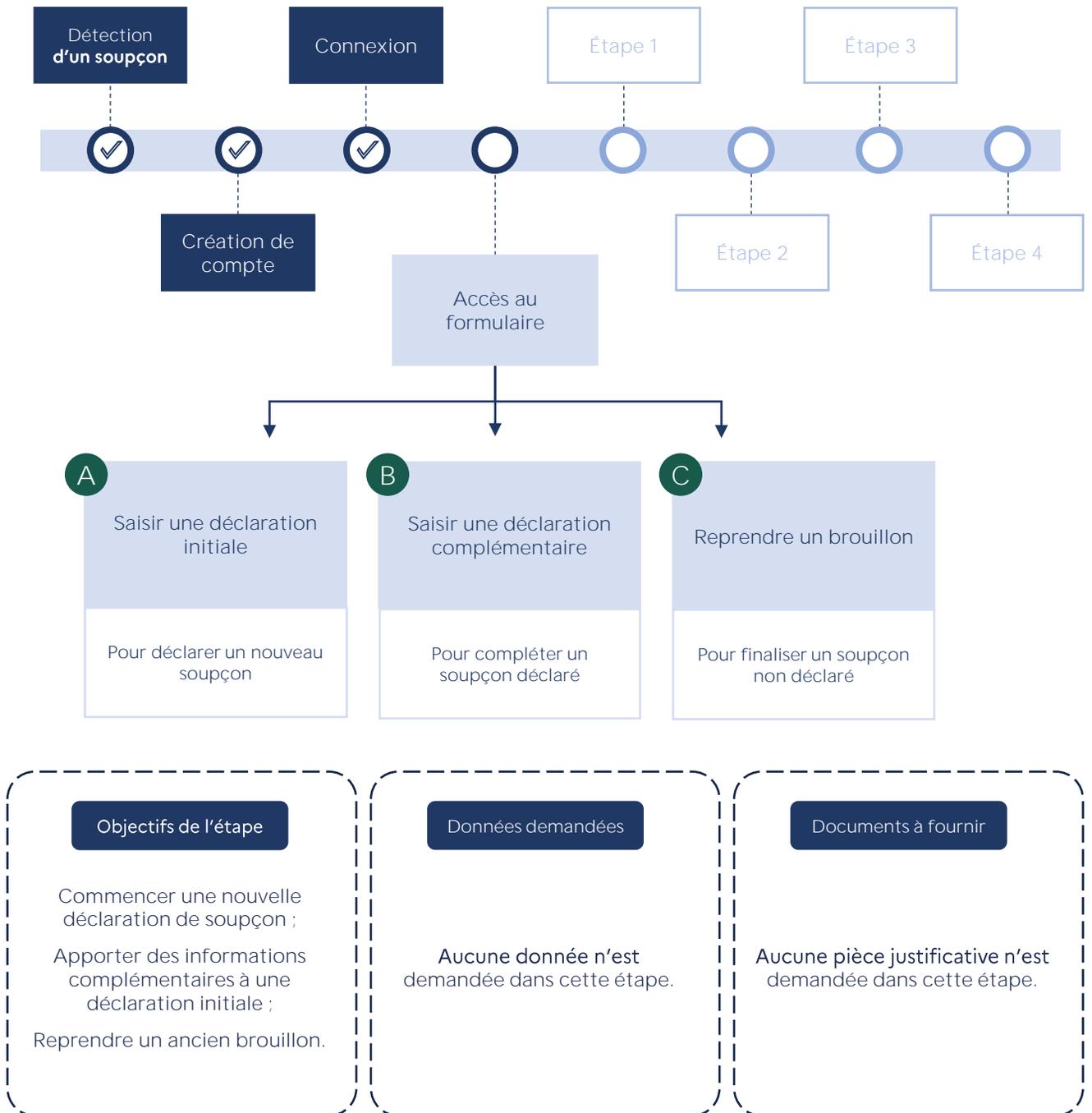
Si vous êtes déjà inscrit, il suffit de vous connecter en renseignant votre identifiant et votre mot de passe dans les champs prévus à cet effet sur la page d'accueil d'ERMES.

Si vous avez oublié votre identifiant ou votre mot de passe, sur la page d'accueil ou la page « [Contact/support](#) » cliquez sur « Identifiant oublié » ou « Mot de passe oublié » et suivez la procédure. Vous pouvez également récupérer votre n° de télédéclarant, en indiquant l'adresse courriel rattachée à votre compte ERMES.

PARTIE II

ACCÈS AU FORMULAIRE

Présentation du parcours utilisateur

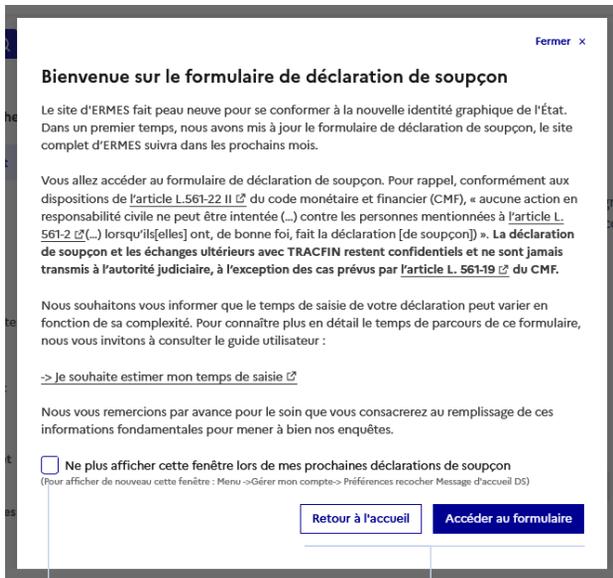


? Si vous avez un doute sur la distinction entre déclaration initiale et complémentaire, nous vous invitons à consulter notre fiche dédiée « [Déclaration initiale / complémentaire](#) ».

Description du parcours utilisateur

Bienvenue sur le formulaire de déclaration de soupçon

Avant d'accéder au formulaire, un message de bienvenue s'ouvre.



Bienvenue sur le formulaire de déclaration de soupçon

Le site d'ERMES fait peau neuve pour se conformer à la nouvelle identité graphique de l'État. Dans un premier temps, nous avons mis à jour le formulaire de déclaration de soupçon, le site complet d'ERMES suivra dans les prochains mois.

Vous allez accéder au formulaire de déclaration de soupçon. Pour rappel, conformément aux dispositions de l'article L.561-22 II [L](#) du code monétaire et financier (CMF), « aucune action en responsabilité civile ne peut être intentée (...) contre les personnes mentionnées à l'article L. 561-2 [L](#) (...) lorsqu'ils[elles] ont, de bonne foi, fait la déclaration [de soupçon] ». **La déclaration de soupçon et les échanges ultérieurs avec TRACFIN restent confidentiels et ne sont jamais transmis à l'autorité judiciaire, à l'exception des cas prévus par l'article L. 561-19 [L](#) du CMF.**

Nous souhaitons vous informer que le temps de saisie de votre déclaration peut varier en fonction de sa complexité. Pour connaître plus en détail le temps de parcours de ce formulaire, nous vous invitons à consulter le [guide utilisateur](#) :

[-> Je souhaite estimer mon temps de saisie \[L\]\(#\)](#)

Nous vous remercions par avance pour le soin que vous consacrerez au remplissage de ces informations fondamentales pour mener à bien nos enquêtes.

Ne plus afficher cette fenêtre lors de mes prochaines déclarations de soupçon
(Pour afficher de nouveau cette fenêtre : Menu -> Gérer mon compte -> Préférences rechercher Message d'accueil DS)

[Retour à l'accueil](#) [Accéder au formulaire](#)

La refonte du formulaire a été opérée en considérant le temps de saisie nécessaire pour déclarer un soupçon. Le temps de saisie d'une déclaration varie en fonction de la complexité du soupçon et du nombre d'informations utiles à sa compréhension.

Le nouveau formulaire de déclaration de soupçon propose une ergonomie adaptée en fonction du secteur du déclarant avec des modules spécifiques et des aides à la saisie (listes déroulantes et champs préremplis).

Pour ne plus afficher le message de bienvenue à l'ouverture d'un nouveau formulaire de déclaration de soupçon, cochez la case ci-dessus.

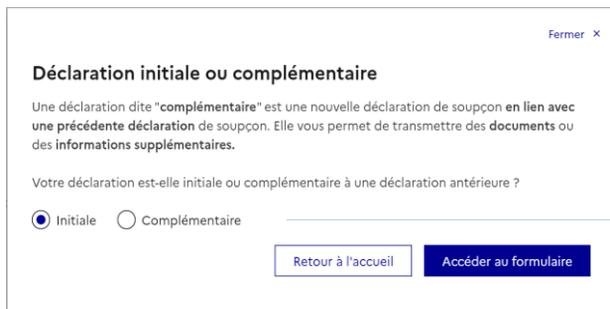
Après avoir pris connaissance des informations comprises dans le message de bienvenue, cliquez sur le bouton « Accéder au formulaire » pour démarrer votre saisie.

Sinon, cliquez sur le bouton « Retour à l'accueil ».

Description du parcours utilisateur

A Commencer une déclaration de soupçon initiale

A l'ouverture du formulaire vous avez le choix entre une déclaration initiale ou complémentaire.



Déclaration initiale ou complémentaire

Une déclaration dite "complémentaire" est une nouvelle déclaration de soupçon en lien avec une précédente déclaration de soupçon. Elle vous permet de transmettre des documents ou des informations supplémentaires.

Votre déclaration est-elle initiale ou complémentaire à une déclaration antérieure ?

Initiale Complémentaire

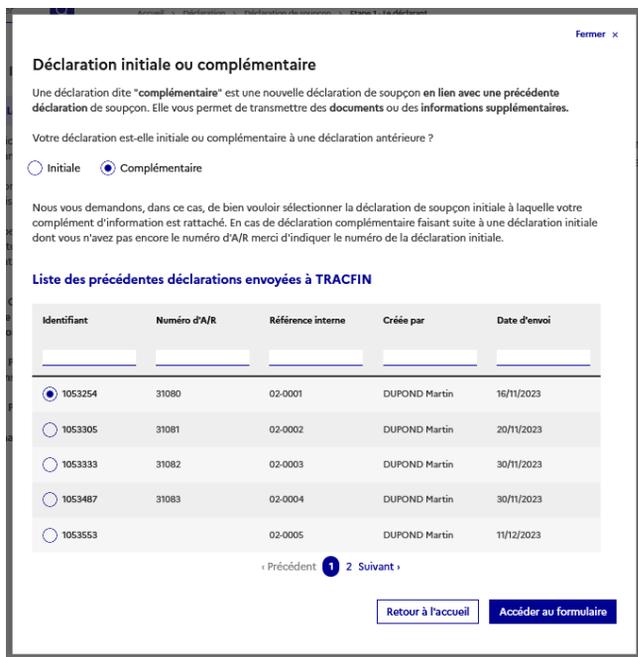
[Retour à l'accueil](#) [Accéder au formulaire](#)

Par défaut « Initiale » est coché. Si votre déclaration est initiale, il vous suffit de cliquer sur « Accéder au formulaire » pour commencer à remplir le formulaire de déclaration de soupçon.

Sinon, cliquez sur « Complémentaire » et suivez les étapes détaillées dans le point ci-dessous.

B Saisir une déclaration de soupçon complémentaire

Si vous avez sélectionné « Complémentaire », un tableau contenant toutes vos précédentes déclarations est affiché.



Déclaration initiale ou complémentaire

Une déclaration dite "complémentaire" est une nouvelle déclaration de soupçon en lien avec une précédente déclaration de soupçon. Elle vous permet de transmettre des documents ou des informations supplémentaires.

Votre déclaration est-elle initiale ou complémentaire à une déclaration antérieure ?

Initiale Complémentaire

Nous vous demandons, dans ce cas, de bien vouloir sélectionner la déclaration de soupçon initiale à laquelle votre complément d'information est rattaché. En cas de déclaration complémentaire faisant suite à une déclaration initiale dont vous n'avez pas encore le numéro d'A/R merci d'indiquer le numéro de la déclaration initiale.

Liste des précédentes déclarations envoyées à TRACFIN

Identifiant	Numéro d'A/R	Référence interne	Créée par	Date d'envoi
<input checked="" type="radio"/> 1053254	31080	02-0001	DUPOND Martin	16/11/2023
<input type="radio"/> 1053305	31081	02-0002	DUPOND Martin	20/11/2023
<input type="radio"/> 1053333	31082	02-0003	DUPOND Martin	30/11/2023
<input type="radio"/> 1053487	31083	02-0004	DUPOND Martin	30/11/2023
<input type="radio"/> 1053553		02-0005	DUPOND Martin	11/12/2023

« Précédent » 1 2 « Suivant »

[Retour à l'accueil](#) [Accéder au formulaire](#)

Selon l'information dont vous disposez, vous pouvez rechercher la déclaration initiale correspondante à partir de son identifiant (s'il n'a pas encore été validé par Tracfin), de son numéro d'A/R (s'il a été validé), de sa référence interne, de l'identité du déclarant ou de sa date d'envoi.

Le contenu d'une déclaration est inaccessible après sa transmission à Tracfin. Par conséquent, seules les informations affichées dans le tableau sont disponibles. Vous aurez la possibilité de modifier le numéro d'A/R sélectionné précédemment, en étape 2.

? Si vous avez un doute sur la distinction entre déclaration initiale et complémentaire, nous vous invitons à consulter notre fiche dédiée « [Déclaration initiale / complémentaire](#) ».

Description du parcours utilisateur

C Reprendre un brouillon

Vous pouvez également faire une déclaration en reprenant un brouillon.



Vos derniers brouillons

Envoyé par	Créé le	Etat	Ref. Interne	Complément
-	15/11/2022 13:55:41	Brouillon	2843-EHRz	Non  >

Déclarant Identifiant :

Organisme

Libellé : TEST_ERMES Téléphone :

Adresse : 30Bis, Boulevard Raspail Bâtiment :

75010 Paris Pays : FRANCE

A propos de l'envoi

Date de la déclaration : 15/11/2022 13:55:41

Référence interne : 2843-EHRz

Dans ce cas, avant d'accéder au formulaire, veuillez sélectionner le brouillon correspondant dans la liste « Vos derniers brouillons ».

Une fois le brouillon correspondant sélectionné, cliquez sur « Reprendre la saisie ». La saisie reprend là où vous l'aviez arrêtée



Zoom sur la création d'un brouillon

Si vous souhaitez arrêter votre saisie et la reprendre ensuite, vous pouvez enregistrer un brouillon. Par ailleurs, un enregistrement se fait automatiquement toutes les 2 minutes, durant votre saisie.

Attention, si vous êtes en authentification simple, vous ne pouvez gérer **qu'un** seul brouillon à la fois.

A chaque étape de la déclaration de soupçon, vous trouverez en bas à droite de la page le bouton « Enregistrer brouillon ».

Une fois votre brouillon enregistré, vous pourrez le retrouver à partir du Menu dans le « Suivi des déclarations ».



Pour plus d'informations sur les modalités de gestion des brouillons, nous vous invitons à consulter notre fiche dédiée « [Gestion des brouillons](#) ».

Étape 1 - Le déclarant →

PARTIE III

DESCRIPTION DES ÉTAPES

Étape 1 : Le déclarant

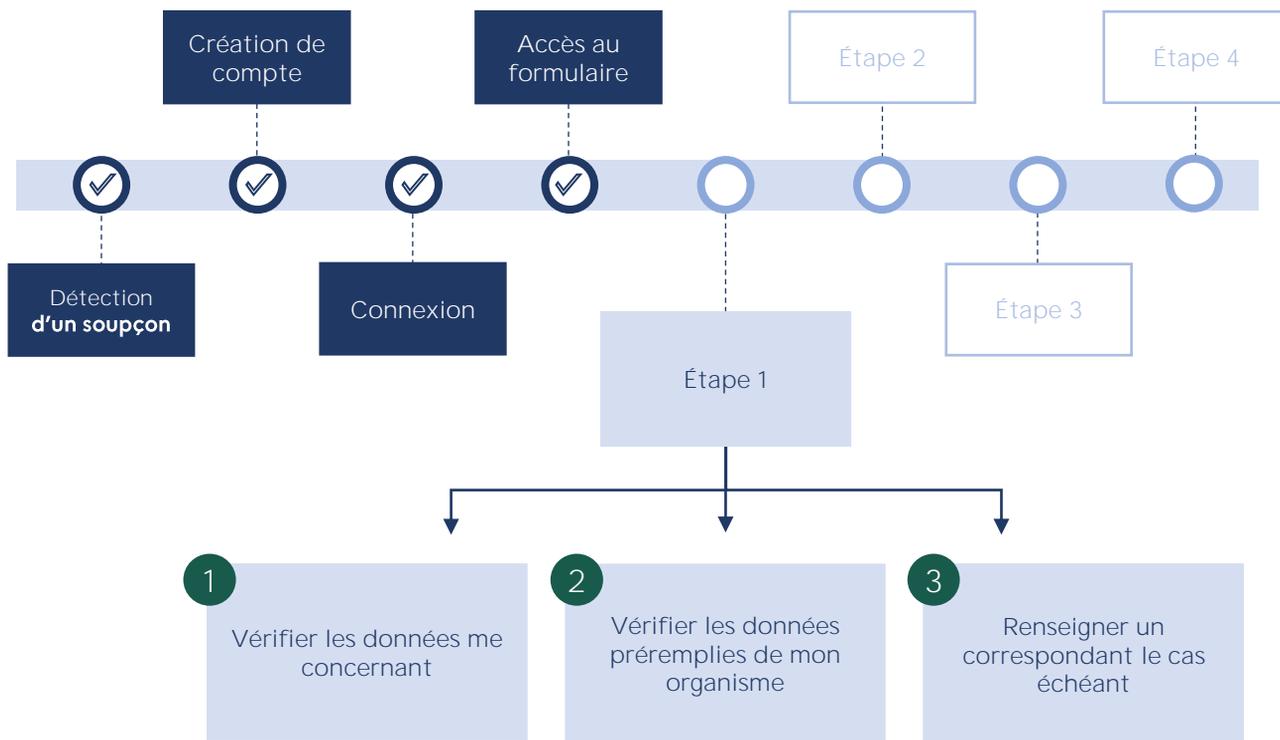
Présentation de l'étape

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes



<p>Objectifs de l'étape</p> <p>Vérifier les coordonnées du déclarant et de son organisme ; Communiquer les coordonnées du correspondant à contacter au sujet de la déclaration, le cas échéant.</p>	<p>Données demandées</p> <p>Informations complémentaires sur une autre personne à contacter</p>	<p>Documents à fournir</p> <p>Aucune pièce justificative n'est demandée dans cette étape.</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------

? Si vous avez un doute sur la distinction entre déclaration initiale et complémentaire, nous vous invitons à consulter notre fiche dédiée « [Déclaration initiale / complémentaire](#) ».

Étape 1 : Le déclarant

Présentation de l'étape

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

1 Vérifier les données préremplies me concernant

Vos données d'identification sont reprises de votre compte et s'affichent à l'ouverture du formulaire.

Identification du déclarant

Prénom	Nom
<input type="text" value="Camille"/>	<input type="text" value="Dupont"/>
Courriel	Téléphone
<input type="text" value="camille.dupont@entreprise.fr"/>	<input type="text" value="01 23 45 67 89"/>
<input type="button" value="Modifier mon numéro de téléphone"/>	

En cas d'erreur sur votre numéro de téléphone, cliquez sur « Modifier mon numéro de téléphone ». Ce bouton vous redirigera vers la page « Gérer mon compte » où vous pourrez le modifier. Si vous souhaitez modifier une autre information, veuillez en faire la demande au support opérationnel en remplissant le [formulaire dédié](#).

2 Vérifier les données préremplies de mon organisme

Vos données d'identification sont reprises de votre compte et s'affichent à l'ouverture du formulaire.

Coordonnées de l'organisme

Libellé de l'organisme	
<input type="text" value="Société Dupont"/>	
Numéro SIREN/SIRET	Numéro d'identifiant professionnel
<input type="text" value="123 456 789"/>	<input type="text" value="1234567891234567"/>
Adresse de l'organisme	
<input type="text" value="12 avenue George V, 75008 Paris FRANCE"/>	

En cas d'erreurs sur les informations de votre organisme, vous pouvez adresser une demande de modification d'informations au support opérationnel via le [formulaire dédié](#), disponible sur la page « Contact / support » du site ERMES.

Support opérationnel

Pour toute demande relative à votre compte (mise à jour de vos informations) ou à la saisie d'une déclaration de soupçon, vous pouvez contacter Tracfin.

Objet : <input type="text" value="Votre question concerne les modalités de déclaration"/>	Courriel : <input type="text"/>
Nom : <input type="text"/>	Prénom : <input type="text"/>
Fonction : <input type="text"/>	Organisme : <input type="text"/>
Téléphone : <input type="text"/>	
Message : <input type="text"/>	

Veillez saisir le code suivant :



Générer une autre image

Étape 1 : Le déclarant

Présentation de l'étape

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

3 Renseigner un correspondant

Autre personne à contacter pour cette déclaration

Souhaitez-vous désigner un correspondant, inscrit sur ERMES, pour le suivi de cette déclaration ? 
 Oui Non

Par défaut, le « Non » est coché.

Si vous souhaitez désigner un correspondant, cliquez sur « Oui ».

 Indiquez les coordonnées du correspondant, habilité à renseigner Tracfin en cas de demande d'information sur un dossier. Celui-ci doit avoir fait l'objet d'une désignation prévue à l'article R561-24 du CMF. Par défaut, le signataire de la déclaration sera directement sollicité.

Renseignez ensuite ses coordonnées comme indiqué ci-dessous.

Souhaitez-vous désigner un correspondant, inscrit sur ERMES, pour le suivi de cette déclaration ? 
 Oui Non

Nom *

Prénom *

Courriel *

Téléphone *

Autre numéro

Indiquer ici le nom, le prénom et les coordonnées du correspondant à contacter dans le cadre de votre déclaration de soupçon.

 Si vous avez un doute sur la distinction entre organisme cloisonné et décloisonné, nous vous invitons à consulter notre FAQ « [Déclarations – Mode cloisonné](#) ».



Zoom sur la distinction entre déclarant et correspondant

Le déclarant a la responsabilité juridique de la déclaration de soupçon.

Par défaut, le déclarant est aussi correspondant.

Le correspondant peut initier l'instruction d'une déclaration de soupçon mais ne peut pas la valider. Il est chargé de répondre aux droits de communication.

Dans le cas des organismes non cloisonnés, le déclarant n'est pas nécessairement correspondant.

Étape 2 - Le contexte →

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

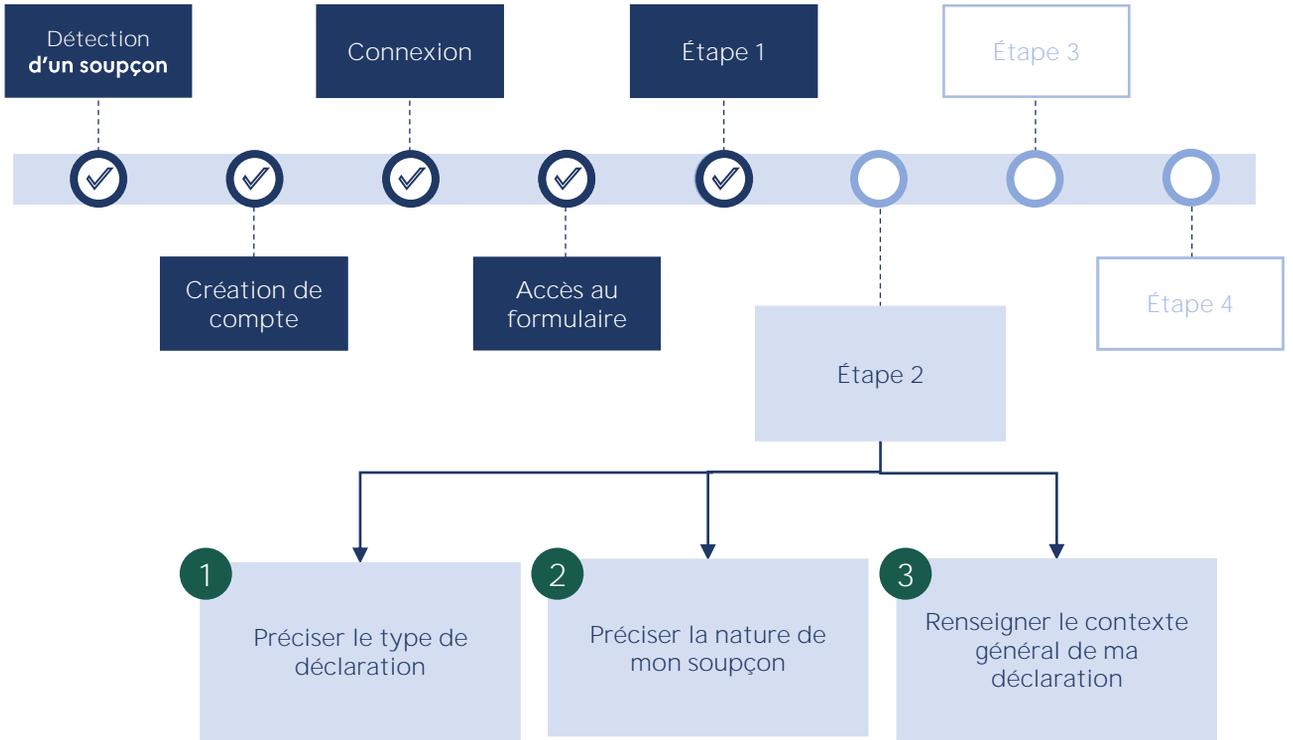
Présentation de l'étape

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes



Objectifs de l'étape

Préciser le type et la nature de votre soupçon ;
Saisir les éléments de contexte général de votre déclaration.

Données demandées

Cadre légal et nature du soupçon ;
Informations liées aux procédures déjà en cours.

Documents à fournir

Aucune pièce justificative n'est demandée dans cette étape.

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Présentation de l'étape

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

1 Préciser le type de déclaration

Type de déclaration

Afin de faciliter le traitement de votre déclaration merci d'indiquer le numéro d'A/R ci-dessous. Si vous n'avez pas encore le numéro d'A/R de votre déclaration initiale, ce numéro correspond à son identifiant.

Initiale Complémentaire **Numéro d'A/R *** XXXXXXXX

La référence que vous avez sélectionnée précédemment sera reprise ici, vous pourrez également la modifier ou changer le type de déclaration.

2 Préciser la nature de mon soupçon

Précision sur la nature de votre soupçon

Cadre légal principal de la déclaration de soupçon * 

Veillez obligatoirement sélectionner a minima un des trois premiers choix (soupçons)

- Soupçon de financement du terrorisme (AI I du L561-15)
- Soupçon d'infraction(s) pénale(s) (AI I du L561-15)
- Soupçon de fraude(s) fiscale(s) (AI II du L561-15)
- Suite à examen renforcé (AI III du L561-15)
- Tentative d'opération (AI V du L561-15)

Vous devez obligatoirement sélectionner au moins un des trois premiers éléments de la liste.

Vous pouvez compléter la nature de votre soupçon en sélectionnant les deux derniers éléments de la liste.



La précision sur la nature du soupçon n'engage en rien la responsabilité du déclarant mais elle constitue une aide utile à Tracfin pour apprécier la nature de l'information déclarée. Par ailleurs, l'article L. 561-22 exonère les professionnels qui adressent des déclarations de soupçon à Tracfin de leur responsabilité pénale (sauf concertation frauduleuse) et civile même si la preuve du caractère délictueux des faits à l'origine de la déclaration n'est pas rapportée ou si les poursuites engagées en raison de ces faits ont été closes par une décision de non-lieu, de relaxe ou d'acquiescement.

Êtes-vous en mesure de préciser la nature du soupçon d'**infraction pénale** ? 

Oui Non

En cas de soupçon d'infraction(s) pénale(s), vous pouvez préciser la nature de votre soupçon. Si vous avez des précisions à apporter, cliquez sur « Oui ».

Nature(s) du soupçon d'infraction(s) pénale(s) *

- Abus de bien social
- Abus de confiance
- Abus de faiblesse
- Abus de marché
- Atteinte à la probité (favoritisme - prise illégale d'intérêt - corruption)

Veillez ensuite sélectionner dans la liste la(es) nature(s) du soupçon de l'infraction pénale. Si vous ne trouvez pas l'infraction que vous souhaitez indiquer, vous pouvez cocher la case « Autre infraction pénale » et la renseigner dans le champ libre qui apparaîtra.

Êtes-vous en mesure de préciser la nature du soupçon de **fraude fiscale** ? 

Oui Non

En cas de soupçon d'infraction(s) fiscale(s), vous pouvez préciser la nature de votre soupçon. Si vous avez des précisions à apporter, cliquez sur « Oui ».

Nature(s) du soupçon d'infraction(s) fiscale(s) *

- Evasion fiscale (recours par des personnes morales à des pays ou territoires à fiscalité privilégiée- décret 2009-874 critères de référence : 1° ou 10° ou 12° ou 9°)
- Société éphémère (décret 2009-874 critères de référence : 2°)
- Prête-nom (décret 2009-874 critères de référence : 3°)

Dans ce cas, vous devez sélectionner au moins une valeur dans la liste des natures de soupçon d'infractions fiscales. La sélection de l'infraction sous-jacente au soupçon est plus importante que le critère de référence mentionné dans les différentes options. Si vous ne trouvez pas l'infraction que vous souhaitez indiquer, vous pouvez cocher la case « Autre(s) fraude(s) soupçonnée(s) » et la renseigner dans le champ libre qui apparaîtra.

3. Description des étapes

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Présentation de l'étape

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Cas particulier : déclarant public

Précision sur la nature de votre soupçon

Cadre légal principal de l'information de soupçon * ⓘ

Veuillez obligatoirement sélectionner *a minima* un des deux premiers choix (soupçon)

- Information au titre de l'article L.561-27 du CMF (administrations publiques et personnes chargées de service public)
- Information au titre de l'article L.561-28 du CMF (autorités de contrôle et ordres professionnels)

Le cadre légal principal de l'information de soupçon diffère pour les professions publiques :

- Déclarant public
- Personne chargée d'une mission de service public

Vous devez obligatoirement sélectionner au moins un des deux éléments de la liste.

3 Renseigner le contexte général de ma déclaration

Vous pouvez renseigner une référence de votre choix afin de faciliter le suivi de la déclaration au sein de votre organisme.

Contexte général de la déclaration

Votre référence interne pour cette déclaration *

Ex: 2022-D026

Vous êtes libre de choisir le format de la référence interne renseignée.

L'apparition des champs suivants est conditionnée par votre profession. Suivant cette dernière, ils peuvent ne pas apparaître.

Vous effectuez cette déclaration au titre d'une activité : *

- Assurance-vie et capitalisation Assurance non vie

En cochant « Assurance non vie » le renseignement de l'étape 3 sera adapté suivant le module spécifique associé.

Vous effectuez cette déclaration en tant que : *

- Expert-comptable Commissaire aux comptes

Si l'un de ces champs apparaît, vous devez obligatoirement le renseigner.

Vous effectuez cette déclaration en tant que : *

- Commissaire de justice Opérateur de ventes volontaires

Vous effectuez cette déclaration en tant que : *

- Jeux en ligne Jeux sous droits exclusifs Mixte

Le renseignement des opérations financières en étape 3 sera adapté en fonction de votre choix.

Veuillez ensuite spécifier si vous réalisez cette déclaration à la suite d'un Appel à Vigilance (AAV) émis par Tracfin.

Cette déclaration est-elle une réponse à un Appel à Vigilance (AAV) émis par TRACFIN ⓘ

- Oui Non

Par défaut le « Non » est coché.

Quelle est la référence de l'AAV ? *

 306 (04/08/2023) Autre référence d'AAV

Si vous cliquez sur « Oui », vous devez ensuite sélectionner la référence de l'AAV suivant son numéro et la date d'envoi.



Un AAV est une information émise par Tracfin, via la plateforme ERMES, pour attirer l'attention du déclarant sur certaines personnes, types d'opérations ou zones géographiques qui présentent un risque important de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme. Cette information comporte une référence à renseigner si la déclaration répond à un appel à vigilance. La durée de validité d'un AAV est de 6 mois, renouvelable en cas de nouvel AAV. Dans le cas d'un AAV échu, il ne sera plus possible de le sélectionner.

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Présentation de l'étape

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Veillez ensuite indiquer si une procédure judiciaire en lien avec le soupçon est en cours ou a été réalisée.

A votre connaissance, un signalement au Procureur de la République, une révélation au Procureur de la République ou une plainte en lien avec le soupçon déclaré ont-ils déjà été déposés ou réalisés ?

Oui Non

Par défaut le « Non » est coché.

Précisions

Veillez indiquer ici auprès de quel parquet (ou autorité) le signalement (ou la plainte) a été effectué(e), qui est le plaignant, ainsi que toute information supplémentaire.

*Ex : Un signalement a été effectué auprès du Procureur du Tribunal Judiciaire de XXX/
Une plainte a été déposée par Mme Martine Dupont auprès du commissariat XXX*

Si vous cliquez sur « Oui », vous pouvez ensuite préciser le contexte de la déclaration en renseignant la nature du parquet (ou autorité) auprès duquel le signalement (ou la plainte) a été effectué(e), qui est le plaignant, ainsi que toute information supplémentaire.

Votre organisme a-t-il été destinataire d'une réquisition judiciaire en lien avec la déclaration en cours ?

Oui Non

Par défaut le « Non » est coché.

Quel est le service émetteur en charge de la réquisition judiciaire ?

Ex : GIR de Paris

Quel est le numéro de la procédure ?

Ex : 038475927725

Si vous cliquez sur « Oui », vous pouvez ensuite renseigner la nature du service émetteur en charge de la réquisition judiciaire, le numéro de la procédure et le motif de la réquisition judiciaire.

Quel est le motif de cette réquisition judiciaire ?

Ex : Escroquerie en bande organisée

4 Détailler les activités de mon organisme

Les questions ci-dessous ne concernent que les déclarants de profession financière. Aucune de ces questions n'apparaîtront si vous êtes un déclarant de profession non-financière.

Si vous êtes déclarant de profession Banque, établissement de crédit, Compagnie d'assurance ou Mutuelle et institution de prévoyance, la question suivante vous sera posée :

Votre déclaration se fait-elle dans le cadre d'une activité de gestion de fortune / banque privée ? 

Oui Non

Par défaut le « Non » est coché.



Activité de conseil réservée à des clients dont le patrimoine dépasse un certain montant, spécifique à votre organisation. Cette information est nécessaire pour le suivi de ce risque spécialement identifié dans l'Analyse Nationale des risques et l'Analyse Sectorielle des Risques.

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Présentation de l'étape

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Si vous êtes déclarant de profession Banque, établissement de crédit, Etablissement de monnaie électronique ou Établissement de paiement, la question suivante vous sera posée :

Votre déclaration est-elle en lien avec une activité de transmission de fonds ? 

Oui Non

Par défaut le « Non » est coché. Si vous cliquez sur « Oui », vous aurez accès, en étape 3, au module spécifique à cette activité.

 D'après l'article D. 314-2 du code monétaire et financier, un service de transmission de fonds est « un service pour lequel les fonds sont reçus de la part d'un payeur, sans création de comptes de paiement au nom du payeur ou du bénéficiaire, à la seule fin de transférer un montant correspondant vers un bénéficiaire ou un autre prestataire de services de paiement agissant pour le compte du bénéficiaire, et/ou pour lequel de tels fonds sont reçus pour le compte du bénéficiaire et mis à la disposition de celui-ci ». Cette réponse induira l'apparition d'un module spécifique lors de la déclaration des personnes et des opérations.

Si vous êtes déclarant de profession Banque, établissement de crédit, la question suivante vous sera posée :

Est-ce une opération détectée dans le cadre d'une activité de banque de correspondance au sens de l'article L. 561-10-3-II du CMF ?



Oui Non

Par défaut le « Non » est coché.

 D'après l'article L.561-10-3-II du code monétaire et financier, « la notion de relation de correspondant désigne la réalisation d'opérations de banque, par une personne mentionnée au 1° ou au 5° de l'article L. 561-2 exerçant en qualité de correspondant, y compris la mise à disposition d'un compte courant et la fourniture des services qui y sont liés, tels que la gestion de trésorerie, les transferts internationaux de fonds, la compensation de chèques, les comptes de passage et les services de change à une autre personne mentionnée au 1° ou au 5° de l'article L. 561-2 qui est son client. Cette notion désigne également les relations entre et parmi les personnes mentionnées aux 1° à 1° quater et 5° à 6° bis de l'article L. 561-2, y compris lorsque des services similaires sont fournis par un établissement correspondant avec un établissement client, et comprenant les relations établies pour des opérations sur titres ou des transferts de fonds. »

Si vous êtes déclarant de profession financière, la question suivante vous sera posée :

Est-ce une opération effectuée dans l'Union Européenne lors d'une activité en LPS (Libre Prestation de Service) ?

Oui Non

Par défaut le « Non » est coché.

Etape 3 - Personnes et opérations

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

SOMMAIRE DE L'ÉTAPE 3

La structure du formulaire de déclaration de soupçon a été adaptée aux spécificités de chaque catégorie de professions déclarantes. La partie « Opération(s) » de l'**Étape 3** est ainsi différente pour chaque catégorie de professions déclarantes. Veuillez vous référer au module du guide utilisateur correspondant à votre profession.

1	Ajouter une personne	p. 27
	Ajouter une personne physique	p. 28
	Ajouter une personne morale	p. 36
	Ajouter une personne non connue	p. 42
2	Renseigner une opération	p. 25
	Module générique Secteur Financier	p.44
	Module spécifique Établissements de monnaie électronique et Établissements de paiement (hors transmetteurs de fonds)	p.48
	Module spécifique Transmission de fonds	p.53
	Module spécifique Assurance non vie	p.58
	Module spécifique Prestataires de services sur actifs numériques	p.63
	Module spécifique Changeurs manuels	p.68
	Module simplifié	p.75
	Module spécifique Notaires et Professions immobilières	p.80
	Module spécifique Avocats	p.87
	Module spécifique Experts comptables et commissaires aux comptes	p.92
	Module spécifique Casinos & clubs	p.97
	Module spécifique Jeux en ligne et sous droits exclusifs	p.102
3	Rédiger l'analyse des faits	p. 109

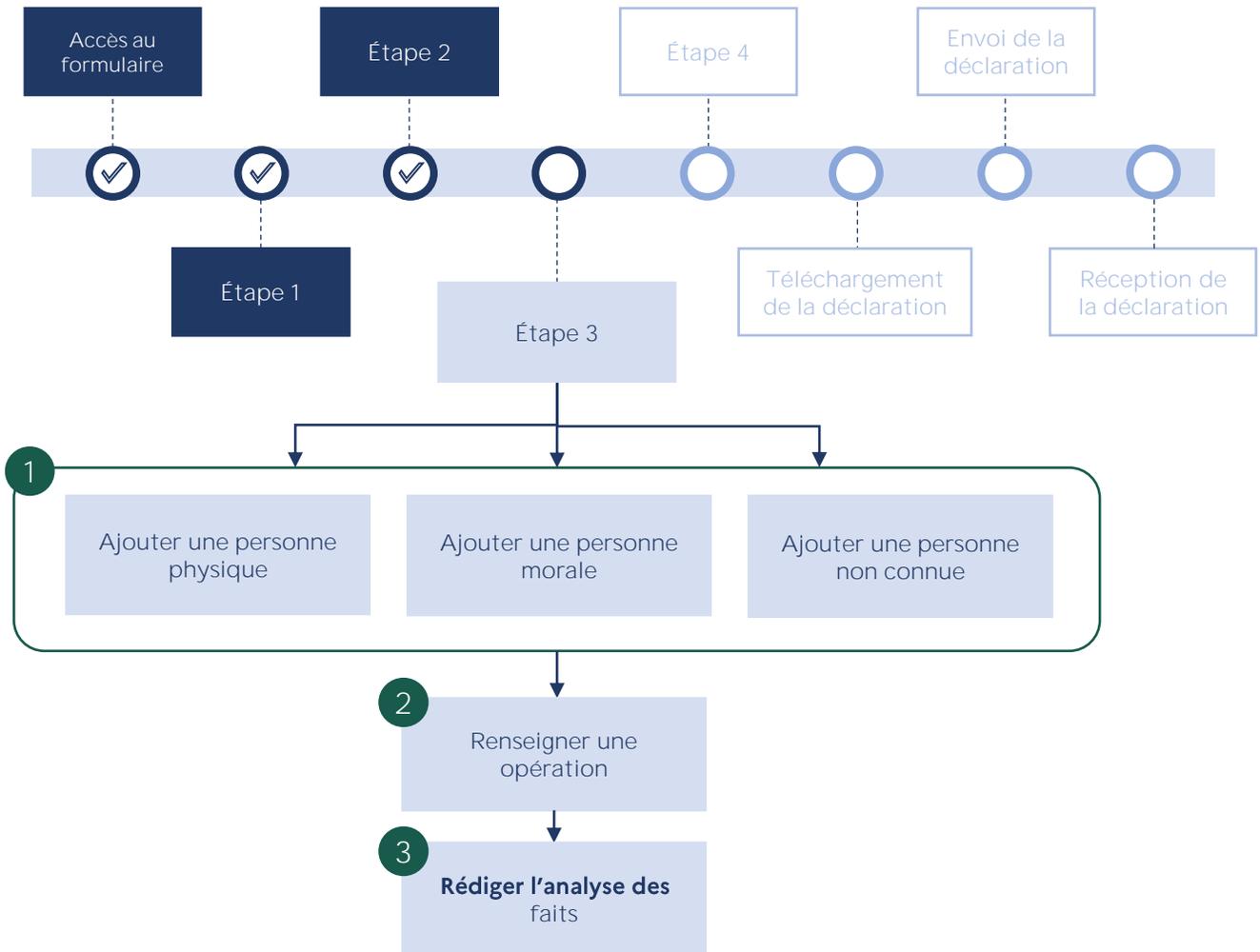
Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes



Objectifs de l'étape	Données demandées	Documents à fournir
<ul style="list-style-type: none"> Identifier les personnes en lien avec la déclaration ; Identifier les liens entre les personnes ; Identifier les opérations financières suspectes qui les concernent ; Décrire les fondements du soupçon à travers l'analyse des faits. 	<ul style="list-style-type: none"> Informations permettant d'identifier les personnes en lien avec la déclaration ; Informations permettant d'identifier l'activité des personnes en lien avec la déclaration ; Informations permettant de définir la nature, la temporalité, le montant, et la zone géographique des opérations suspectes. 	<ul style="list-style-type: none"> Document d'identité ; Données financières et fiscales ; Éléments de notoriétés défavorables ; Journaux de connexion ; Extrait KBIS et Statuts.

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Cette étape consiste à renseigner tous les éléments relatifs aux personnes de votre déclaration et les opérations financières suspectes qui les concernent. L'ajout d'au moins une personne et une opération est obligatoire. Si une personne physique, morale ou non connue est impliquée dans une opération financière déclarée, il faut la déclarer pour pouvoir la lier à l'opération.

Liste des Personnes et de leurs opérations *

Ajouter une personne

Ajouter une opération

i Gagnez du temps lors de votre déclaration en saisissant les informations dans cet ordre :

1/ l'ensemble des personnes que vous souhaitez déclarer

2/ leurs relations entre elles

3/ les opérations financières suspectes associées

En effet, certaines informations seront reprises d'une étape à l'autre pour vous éviter une nouvelle saisie.

1 Ajouter une personne

Vous pouvez ajouter une ou plusieurs personnes physiques et morales. Si les informations dont vous disposez ne vous permettent pas de l'identifier, vous pouvez ajouter une personne dite « non connue ». 30 personnes peuvent être déclarées au total.

Ajout d'une personne

Est-ce une personne physique ou morale ? *

Physique Morale Non connue

Que la personne ajoutée soit physique ou morale, vous pouvez préciser de quelle façon vous pensez qu'elle est impliquée dans votre déclaration et donner des informations sur votre relation avec elle.

Est-ce une personne physique ou morale ? *

Physique Morale Non connue

Selon vous, quelle est son implication ?

Personne soupçonnée / Personne impliquée

Victime présumée

Je ne sais pas

S'il s'agit d'un client, quelle est la nature de la relation ?

Relations d'affaires **i**

Tentative d'entrée en relation ou prospect

Client occasionnel **i**

Éléments clés de la relation

Ajouter tout élément pertinent sur la relation avec la personne déclarée. Préciser ici si la personne déclarée est un de vos collaborateurs ou agents. Préciser également la date d'entrée en relation avec votre client (et la date de fin le cas échéant).

La personne ajoutée n'est pas nécessairement l'auteur des opérations.

Il est possible de qualifier la nature d'une relation. Comme prévu par l'article R561-5, cette relation n'est pas obligée d'être avérée (tentative). Ce champ concerne uniquement les personnes physiques et morales.

S'il s'agit d'une tentative d'entrée en relation, aucune référence financière ne devra être renseignée plus tard pour cette personne. De plus si c'est la seule à être déclarée, alors dans ce cas l'ajout d'une opération n'est pas obligatoire pour passer à l'étape suivante.

Si vous disposez d'éléments supplémentaires concernant la nature de la relation, vous pouvez les renseigner dans le champ libre prévu à cet effet.

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

1a Ajouter une personne physique

Si vous avez sélectionné « Personne physique », vous pouvez ensuite renseigner les informations suivantes.

Etat civil *	▼
Coordonnées	▼
Personne Politiquement Exposée (PPE) *	▼
Activité	▼
Références bancaires et financières connues *	▼
Numéro d'identification fiscale français	▼
Éléments de notoriété défavorables	▼
Données de connexion	▼
Liens avec d'autres personnes	▼

Il est conseillé de commencer par renseigner l'« État civil » de la personne physique déclarée et suivre ensuite l'ordre de saisie suggéré.

Les champs marqués par un astérisque sont obligatoires.

État civil*

Nom de naissance *

Ex : Dupont

Nom de naissance inconnu

Une case à cocher permet d'indiquer que le nom de naissance est inconnu. Dans ce cas, il devient obligatoire de renseigner un nom d'usage.

Nom d'usage

Ex : Legrand

Prénom *

Ex : Pierre

Prénom inconnu

Une case à cocher permet d'indiquer que le prénom est inconnu. Dans ce cas, il devient obligatoire de renseigner un alias. Si vous n'avez pas connaissance du prénom ou d'un alias, indiquez « Pas de prénom » dans la zone Alias.

Alias 

Prénom d'usage / prénom traduit / pseudo / Absence de prénom

Ex : Molière

Sexe

Homme Femme Inconnu

Date de naissance 

jj/mm/aaaa



Date de naissance imprécise

La date de naissance est une donnée fondamentale pour le service. Si vous ne disposez pas de l'information précise, vous pouvez nous communiquer seulement l'année de naissance en cliquant sur « Date de naissance imprécise ».

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Pays de naissance

France

Lieu de naissance 

Brest

Brest

Brestot

Esboz-Brest

Une aide à la saisie existe concernant le lieu de naissance si la personne déclarée est née en France. Ce n'est pas le cas si elle est née à l'étranger.



Le lieu de naissance doit être renseigné tel qu'il est écrit dans le document d'identité, sans qu'il ne soit traduit.

Nationalité

Sélectionner la nationalité

Sélectionner la nationalité

France

Afrique du Sud

Afghanistan

Albanie

Algérie

Allemagne

Vous pouvez préciser la nationalité de la personne physique déclarée grâce à la liste déroulante ci-contre.

Si la personne déclarée a plusieurs nationalités, il est possible de renseigner jusqu'à 5 nationalités différentes.

 PIÈCES JOINTES AJOUTÉES : 0/15 (0 OCTETS/39MO)

 Joindre un document d'identité en pièce jointe de la déclaration

Avez-vous connaissance de l'utilisation d'une autre identité par la personne déclarée

Oui Non

Par défaut le « Non » est coché.

Nom de naissance *

 Nom de naissance inconnu

Ex : Dupont

Nom d'usage

Ex : Legrand

Prénom *

Ex : Pierre

 Prénom inconnu
Alias 

Prénom d'usage / prénom traduit / pseudo

Ex : Molière

Cliquez sur « Oui », si vous avez connaissance de l'utilisation d'une autre identité par la personne déclarée. Vous pouvez alors renseigner les informations relatives à cette autre identité de la même façon que la première.

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Coordonnées

Adresse 1 : adresse de domiciliation

Pays

France

Adresse

Pour toute adresse en France, utilisez notre moteur de recherche ou la saisie manuelle

Ex : 14 Bis Chemin de la Prévoyance, 75001 Paris

saisie manuelle

Compléments d'adresse

Ex : Vit chez Monsieur X, Etage X...

L'adresse renseignée dans l'encart Adresse 1 correspond à l'adresse de domiciliation de la personne déclarée.

Une aide à la saisie existe si la personne déclarée vit en France. Vous pouvez sélectionner une adresse suggérée au cours de la saisie. Si elle vit à l'étranger, il vous sera demandé de saisir chaque champ de l'adresse.

Si vous souhaitez saisir l'adresse manuellement, cliquez sur « saisie manuelle ».

+ ajouter une autre adresse

Vous pouvez renseigner au maximum trois adresses, le cas échéant, en cliquant sur « Ajouter une autre adresse ».

Adresse 2

Type d'adresse

Sélectionnez un type d'adresse

Adresse de domiciliation

Adresse fiscale

Adresse postale

Adresse professionnelle

Adresse temporaire

Résidence principale

Résidence secondaire

L'adresse renseignée dans l'encart Adresse 2 et 3 n'est pas nécessairement une adresse de domiciliation. Une liste déroulante permet de sélectionner le type de la nouvelle adresse renseignée.

Téléphone 1

Ex : +33 01 23 45 67 89



Le numéro renseigné dans l'encart Téléphone 1 correspond au numéro de téléphone d'usage de la personne déclarée.

+ ajouter un autre numéro de téléphone

Vous pouvez renseigner au maximum 3 numéros de téléphone, le cas échéant, en cliquant sur « Ajouter un autre numéro de téléphone ».

Téléphone 2

Ex : +33 01 23 45 67 89



Courriel

Ex : exemple@mail.fr

URL site web

Ex : https://exemple.fr

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Personne Politiquement Exposée (PPE) —

Le champ PPE est un champ obligatoire. L'option « Je ne sais pas » est cochée par défaut.

Est-elle une Personne politiquement Exposée (PPE) ?  *

Oui Non Je ne sais pas

Quelle est/était sa fonction ou relation ? *

Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne

Membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen, membre de l'organe dirigeant d'un parti ou groupement politique soumis aux dispositions de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 ou d'un parti ou groupement politique étranger

Si vous cliquez sur « Oui », vous devez préciser la fonction et/ou relation de la personne déclarée parmi une liste déroulante. Vous pouvez sélectionner plusieurs items.



Zoom sur la notion de Personne Politiquement Exposée (PPE)

D'après l'article R561-18 du Code monétaire et financier, une personne politiquement exposée est une personne exposée à des risques particuliers en raison de ses fonctions actuellement exercées ou exercées l'année passée, et de ses relations qu'elles soient familiales ou commerciales.

Activité —

Si vous disposez d'informations relatives à l'activité de la personne déclarée ayant contribué au fondement de votre soupçon, veuillez les renseigner ci-dessous.

Profession

Ex : *Vendeur*

Vous pouvez renseigner la profession effectuée dans le champ prévu à cet effet.

La personne physique dispose-t-elle d'un numéro d'identification professionnelle?

Oui numéro SIREN

Oui autre numéro

Non

Je ne sais pas

Si la personne physique déclarée dispose d'un numéro d'identification SIREN, cliquez sur « Oui numéro SIREN ».

Numéro SIREN *

xxx xxx xxx

Vous devez ensuite renseigner le numéro correspondant dans le champ prévu à cet effet.

3. Description des étapes

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Numéro SIREN *

124 568 890

Dénomination sociale

Monsieur Charles Dupuis

Secteur d'activité

Informatique / Télécoms

Adresse postale

12 avenue Georges V, 75008 FRANCE

+ Ajouter une autre adresse connue

Veillez ensuite vérifier les informations préremplies par l'aide à la saisie correspondant au numéro de SIREN renseigné.

Si l'adresse postale préremplie ne correspond pas à celle que vous connaissez, vous pouvez renseigner une adresse supplémentaire.

La personne physique dispose-t-elle d'un numéro d'identification professionnelle?

Oui numéro SIREN

Oui autre numéro

Non

Je ne sais pas

Si la personne déclarée possède un autre numéro d'identification professionnelle qu'un numéro SIREN, cliquez sur « Oui autre numéro ».

Nom du registre

Sélectionner le nom du registre

Numéro d'identification de la personne physique

Dénomination sociale *

Ex: Société Dupont

Forme juridique

Sélectionner la forme juridique

Activité principale de la personne physique

Ex: Vente d'objets électroniques

Vous devez ensuite renseigner les informations correspondant à cet autre numéro d'identification professionnelle.

Adresse de l'activité

Pays

France

Adresse de la personne physique

Pour toute adresse en France, utilisez notre moteur de recherche ou la saisie manuelle

Ex : 14 Bis Chemin de la Prévoyance, 75001 Paris

saisie manuelle

Si vous souhaitez saisir l'adresse manuellement, cliquez sur « saisie manuelle ».

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Références bancaires et financières connues *

—

Référence 1

Type de référence *

Sélectionner un type de référence

L'encadré Référence 1 correspond à la référence financière ou bancaire principalement utilisée par la personne déclarée dans le cadre des opérations financières déclarées.

+ Ajouter une autre référence bancaire et financière

Référence 2

Type de référence *

Sélectionner un type de référence

Sélectionner un type de référence

N Numéro IBAN

E Code BIC (SWIFT) / code CIB / Numéro de compte

E Numéro carte bancaire

D Numéro de chèque

Li Espèces

Li Crypto-actifs

Numéro de contrat

A Carte prépayée

Cagnotte en ligne

Portefeuille de monnaie électronique

fai Inconnu

Autre

Confirmer

Vous pouvez renseigner au maximum 20 références bancaires et financières connues par personne déclarée.

Vous pouvez définir le type de chaque référence à l'aide d'un menu déroulant. En fonction du type de référence sélectionnée, d'autres champs s'ouvrent.



En cas d'impossibilité de communiquer certaines références comme celles d'une carte bleue, merci de renseigner une référence financière liée, comme par exemple le numéro du compte.

Type de référence *

Numéro IBAN

Pour chaque type de référence, sauf les espèces, vous devez obligatoirement renseigner le numéro d'identification de la référence bancaire ou financière. Dans cet exemple, il correspond au numéro IBAN.

Numéro IBAN *

FR7633334015870002601171220

Quel est le lien de cette personne avec le support ? *

Titulaire Co-titulaire Mandataire 

Si vous saisissez un IBAN ou numéro de compte, vous devez également préciser la nature du lien de la personne déclarée avec le support renseigné.



Est mandataire celui qui a une procuration, celui qui est un curateur, un tuteur, un mandataire légal, ou encore un mandataire judiciaire.

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Numéro d'identification fiscale français

—

NIF (Numéro d'identification fiscale) 

Ex : XX XX XXX XXX XXX

 Les autorités fiscales françaises délivrent un numéro d'identification fiscale à toutes les personnes physiques ayant une obligation déclarative fiscale en France. Le NIF est attribué lors de l'enregistrement de la personne dans les bases de données de l'administration fiscale. Il est connu sous le nom de « numéro fiscal de référence » et est composé de 13 chiffres, sous le format XX XX XXX XXX XXX. Le numéro fiscal de référence figure sur la déclaration préremplie d'impôt sur le revenu, l'avis d'imposition à l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation et la taxe foncière.

Éléments de notoriété défavorables

—

Si vous disposez d'informations négatives concernant la personne déclarée et ayant contribué au fondement de votre soupçon, veuillez remplir les champs ci-dessous.

 Cette information permet à Tracfin de remplir ses obligations prévues au titre de l'article L561-29-2 du Code Monétaire et Financier.

La personne figure-t-elle sur une liste de sanctions ?

 Oui Non Je ne sais pas

Par défaut le « Non » est coché.

Si vous cliquez sur « Oui », vous pouvez nommer la liste de sanctions sur laquelle figure la personne déclarée.

Préciser la ou lesquelles

Ex : liste France, UE, autre (ex : OFAC...)

La personne est-elle connue ou suspectée pour une activité criminelle ou pour faire l'objet d'une procédure dans un autre pays ?

 Non
 Oui, dans l'Union Européenne
 Oui, hors de l'Union Européenne

Par défaut aucune case n'est cochée.

Si vous cliquez sur « Oui », vous pouvez préciser la nature, le motif et le pays émetteur de la procédure correspondante.

Précisions

Ex : mandat de recherche émis tel pays

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Décrivez les éléments de notoriété défavorables dont vous avez connaissance et en lien avec la présente déclaration :

- Contenu de ces éléments (exemples : liste de sanctions, mesure de gel des avoirs, ou implication dans une procédure judiciaire ou administrative...)
- La manière dont vous en avez eu connaissance (exemples : réception d'informations par l'administration, logiciel de criblage, recherches en sources ouvertes...)
- Précisez si ces éléments concernent la France métropolitaine ou tout autre région/pays (exemple : Union européenne)
- Risque d'homonymie avec une personne sous sanction...

Vous pouvez préciser les éléments de notoriété défavorables dont vous avez connaissance en suivant l'ordre suggéré ci-contre.

Si vous pensez que la personne déclarée figure sur une liste de sanction sans en avoir la preuve formelle, veuillez préciser l'existence d'un risque d'homonymie avec une personne sous sanction.

PIÈCES JOINTES AJOUTÉES : 0/15 (0 OCTETS/39MO)

[Joindre un document relatif aux éléments de notoriété défavorables en pièce jointe de la déclaration](#)

Vous pouvez joindre tout type de document relatif aux éléments de notoriété défavorables préalablement cités.

Données de connexion

Disposez-vous de données de connexion aidant au fondement du soupçon ?



Oui Non

PIÈCES JOINTES AJOUTÉES : 0/15 (0 OCTETS/39MO)

[Joindre les journaux de connexion en pièce jointe de la déclaration](#)

Par défaut le « Non » est coché.

Si vous cliquez sur « Oui », vous pouvez joindre les données de connexion de la personne déclarée dans un document de type Excel par exemple.



Les données de connexion font référence aux données informatiques récupérées par le déclarant sur l'activité en ligne de la personne déclarée. Ces informations peuvent être : adresses IP, horodatages, adresses MAC, logs de connexion...

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

1b Ajouter une personne morale

Si vous avez cliqué sur « Personne morale », vous pouvez ensuite renseigner les informations suivantes.

Activité et coordonnées *	▼
Informations sur le dirigeant	▼
Références bancaires et financières connues	▼
Informations financières et fiscales	▼
Éléments de notoriété défavorables	▼
Liens avec d'autres personnes	▼

Il est conseillé de commencer par renseigner la partie « Activité et coordonnées » de la personne morale déclarée et suivre ensuite l'ordre de saisie suggéré.

Les champs marqués par un astérisque sont obligatoires.

Activité et coordonnées*

Avez-vous connaissance d'un numéro d'identification professionnelle de cette personne morale ? *

- Oui numéro SIREN
- Oui autre numéro
- Non
- Je ne sais pas

Si la personne morale déclarée dispose d'un numéro d'identification SIREN cliquez sur « Oui numéro SIREN ».

Numéro SIREN *

XXX XXX XXX

Vous devez ensuite renseigner le numéro correspondant dans le champ prévu à cet effet.

Numéro SIREN *

124 568 890

Dénomination sociale

Monsieur Charles Dupuis

Secteur d'activité

Informatique / Télécoms

Adresse postale

12 avenue Georges V, 75008 FRANCE

Veillez ensuite vérifier les informations préremplies par l'aide à la saisie correspondant au numéro de SIREN renseigné.

+ Ajouter une autre adresse connue

Si l'adresse postale préremplie ne correspond pas à celle que vous connaissez, vous pouvez renseigner une adresse supplémentaire.

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Avez-vous connaissance d'un numéro d'identification professionnelle de cette personne morale ? *

- Oui numéro SIREN
- Oui autre numéro
- Non
- Je ne sais pas

Si la personne morale déclarée possède un autre numéro d'identification professionnelle qu'un numéro SIREN, cliquez sur « Oui autre numéro ».

Nom du registre *

Sélectionner le nom du registre ▼

Numéro d'identification de la personne morale *

Dénomination sociale *

Ex: Société Dupont

Enseigne/Sigle

Forme juridique

Sélectionner la forme juridique ▼

Activité principale de la société

Ex: Vente d'objets électroniques

Adresse de l'activité

Pays

France ▼

Adresse de la personne morale

Pour toute adresse en France, utilisez notre moteur de recherche ou la saisie manuelle

Ex : 14 Bis Chemin de la Prévoyance, 75001 Paris

saisie manuelle

Vous devez ensuite renseigner les informations correspondant à cet autre numéro d'identification professionnelle.

Si vous souhaitez saisir l'adresse manuellement, cliquez sur « saisie manuelle ».

Téléphone 1

0412345678 

+ ajouter un autre numéro de téléphone

Courriel

Ex : exemple@mail.fr

URL site web

Ex : https://exemple.fr

Vous pouvez renseigner au maximum 2 numéros de téléphone, le cas échéant, en cliquant sur « Ajouter un autre numéro de téléphone ».

PIÈCES JOINTES AJOUTÉES : 0/15 (0 OCTETS/39MO)

 Joindre un document d'identité en pièce jointe de la déclaration (ex: kbis,statut)

Vous pouvez joindre un document relatif à l'identité de la personne morale déclarée.

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Informations sur le dirigeant

Dirigeant 1

Identité du dirigeant

Sélectionner une identité du dirigeant ▼

Sélectionner une identité du dirigeant

Autre personne

Inconnu

Préférences bancaires et financières connues *

Si le dirigeant est impliqué, soupçonné ou victime, il vous est demandé de le déclarer en tant que personne à part entière avant de déclarer la personne morale qu'il dirige. Il vous suffira ensuite de le sélectionner dans la liste déroulante.

Si le dirigeant n'est pas une personne déclarée, sélectionner « Autre personne ». Sur un modèle « restreint » de l'ajout d'une personne, vous pouvez ensuite renseigner les informations relatives à ce dirigeant.

Fonction du dirigeant

Sélectionner la fonction ▼

Président

Président du conseil d'administration

Directeur général

Directeur général délégué

Directeur général adjoint

Veillez sélectionner la fonction du dirigeant dans la liste déroulante.

Le dirigeant est-il une personne physique ou morale ?

Physique Morale

Le dirigeant peut être une personne physique ou une personne morale.

- Si le dirigeant est une personne physique

Nom du dirigeant	Prénom du dirigeant
<input type="text" value="Ex : Dupont"/>	<input type="text" value="Ex : Pierre"/>
Date de naissance	Lieu de naissance
<input type="text" value="jj/mm/aaaa"/> 	<input type="text" value="Ex : Brest"/>
Pays de naissance du dirigeant	
<input type="text" value="Sélectionner le pays de naiss: ▼"/>	
📎 PIÈCES JOINTES AJOUTÉES : 0/15 (0 OCTETS/39MO)	
📎 Joindre un document d'identité en pièce jointe de la déclaration	

Veillez renseigner la fonction du dirigeant et remplir les champs ci-contre sur le modèle de l'ajout d'une personne physique.

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

- Si le dirigeant est une personne morale

Avez-vous connaissance d'un numéro d'identification professionnelle de cette personne morale ? *

- Oui numéro SIREN
- Oui autre numéro
- Non
- Je ne sais pas

Nom du registre

Sélectionner le nom du registre ▼

Numéro d'identification de la personne morale ⓘ

Dénomination sociale

Ex: Société Dupont

Enseigne

Forme juridique

Sélectionner la forme juridique ▼

Activité principale de la société

Ex: Vente d'objets électroniques

Adresse de la personne morale

Pays

France ▼

Adresse

Pour toute adresse en France, utilisez notre moteur de recherche ou la saisie manuelle

Ex : 14 Bis Chemin de la Prévoyance, 75001 Paris 🔍

saisie manuelle

Veillez remplir les champs ci-contre sur le modèle de l'ajout d'une personne morale.

Si vous souhaitez saisir l'adresse manuellement, cliquez sur « saisie manuelle ».

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Téléphone

Ex : +33 01 23 45 67 89

Courriel

Ex : exemple@mail.fr

 PIÈCES JOINTES AJOUTÉES : 0/15 (0 OCTETS/39MO)

 Joindre un document d'identité en pièce jointe de la déclaration (ex: Kbis, statuts)

Cette personne est-elle le bénéficiaire effectif ?

Oui Non Je ne sais pas

Identité du bénéficiaire effectif

Sélectionner le bénéficiaire effectif 

Dans les deux cas, que le dirigeant soit une personne physique ou morale, vous pouvez ensuite renseigner ses coordonnées.

Si le dirigeant n'est pas le bénéficiaire effectif, veuillez sélectionner l'identité du bénéficiaire effectif dans la liste déroulante.

 L'article R. 561-2 du code monétaire et financier définit le bénéficiaire effectif d'une société comme « la ou les personnes physiques qui détiennent, directement ou indirectement, plus de 25 % du capital ou des droits de vote de la société ou exercent, par tout autre moyen, un pouvoir de contrôle sur les organes de gestion, d'administration ou de direction de la société ou sur l'assemblée générale des associés ».

+ [Ajouter un autre dirigeant](#)

Si vous avez connaissance de l'existence d'un autre dirigeant, cliquez sur « Ajouter un autre dirigeant ». Sur le modèle du premier dirigeant déclaré, vous pourrez renseigner ses informations.

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Références bancaires et financières connues *

Référence 1

Type de référence *

Sélectionner un type de référence ▼

L'encadré Référence 1 correspond à la référence financière ou bancaire principalement utilisée par la personne déclarée dans le cadre des opérations financières déclarées.

+ Ajouter une autre référence bancaire et financière

Vous pouvez renseigner au maximum 20 références bancaires et financières connues par personne déclarée.

Référence 2

Type de référence *

Sélectionner un type de référence ▼

- Sélectionner un type de référence
- Numéro IBAN
- Code BIC (SWIFT) / code CIB / Numéro de compte
- Numéro carte bancaire
- Numéro de chèque
- Espèces
- Crypto-actifs
- Numéro de contrat
- Carte prépayée
- Cagnotte en ligne
- Portefeuille de monnaie électronique
- Inconnu
- Autre

Confirmer

Vous pouvez définir le type de chaque référence à l'aide d'un menu déroulant. En fonction du type de référence sélectionnée, d'autres champs s'ouvrent.

Type de référence *

Numéro IBAN ▼

Numéro IBAN *

FR7633334015870002601171220

Pour chaque type de référence sauf « Espèces » et « Caisse », vous devez obligatoirement renseigner le numéro d'identification. Dans cet exemple, il correspond au numéro IBAN.

Quel est le lien de cette personne avec le support ? *

- Titulaire Co-titulaire Mandataire 

Si vous saisissez un IBAN ou numéro de compte, vous devez également préciser la nature du lien de la personne déclarée avec le support renseigné.



Est mandataire celui qui a une procuration, celui qui est un curateur, un tuteur, un mandataire légal, ou encore un mandataire judiciaire.

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Informations financières et fiscales

PIÈCES JOINTES AJOUTÉES : 0/15 (0 OCTETS/39MO)

 Joindre des données financières et fiscales



Les pièces jointes pouvant être déposées ici : état financier, liasse fiscale, grand livre, etc.

Éléments de notoriété défavorables

Si vous disposez d'informations négatives concernant la personne déclarée et ayant contribué au fondement de votre soupçon, veuillez remplir les champs ci-dessous.



Cette information permet à Tracfin de remplir ses obligations prévues au titre de l'article L561-29-2 du Code Monétaire et Financier.

La personne figure-t-elle sur une liste de sanctions ?

Oui Non Je ne sais pas

Par défaut le « Non » est coché.

Si vous cliquez sur « Oui », vous pouvez nommer la liste de sanctions sur laquelle figure la personne déclarée.

Préciser la ou lesquelles

Ex : liste France, UE, autre (ex : OFAC...)

La personne est-elle connue ou suspectée pour une activité criminelle ou pour faire l'objet d'une procédure dans un autre pays ?

Non
 Oui, dans l'Union Européenne
 Oui, hors de l'Union Européenne

Rien n'est coché par défaut.

Si vous cliquez sur « Oui », vous pouvez préciser la nature, le motif et le pays émetteur de la procédure correspondante.

Précisions

Ex : mandat de recherche émis tel pays

Décrivez les éléments de notoriété défavorables dont vous avez connaissance et en lien avec la présente déclaration :

- Contenu de ces éléments (exemples : liste de sanctions, mesure de gel des avoirs, ou implication dans une procédure judiciaire ou administrative...)
- La manière dont vous en avez eu connaissance (exemples : réception d'informations par l'administration, logiciel de criblage, recherches en sources ouvertes...)
- Précisez si ces éléments concernent la France métropolitaine ou tout autre région/pays (exemple : Union européenne)
- Risque d'homonymie avec une personne sous sanction...

Vous pouvez préciser les éléments de notoriété défavorables dont vous avez connaissance en suivant l'ordre suggéré ci-contre.

Si vous pensez que la personne déclarée figure sur une liste de sanction sans en avoir la preuve formelle, veuillez préciser l'existence d'un risque d'homonymie avec une personne sous sanction.

3. Description des étapes

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

PIÈCES JOINTES AJOUTÉES : 0/15 (0 OCTETS/39MO)

 Joindre un document relatif aux éléments de notoriété défavorables en pièce jointe de la déclaration

Vous pouvez joindre tout type de document relatif aux éléments de notoriété défavorables préalablement cités.

1c Ajouter une personne non connue

Si les informations dont vous disposez ne vous permettent pas d'identifier une personne physique ou morale, vous pouvez ajouter une personne dite « non connue ».

Est-ce une personne physique ou morale ? *

Physique Morale Non connue

Selon vous, quelle est son implication ?

Personne soupçonnée / Personne impliquée

Victime présumée

Je ne sais pas

La personne ajoutée n'est pas nécessairement l'auteur des opérations.

Tout élément d'identification

Ajouter tout élément pertinent sur la relation avec la personne déclarée. Préciser ici si la personne déclarée est un de vos collaborateurs ou agents. Préciser également la date d'entrée en relation avec votre client (et la date de fin le cas échéant).

Si vous disposez d'autres éléments d'identification, vous pouvez les renseigner dans le champ libre ci-contre.

Références bancaires et financières connues 

Liens avec d'autres personnes 

Sur le modèle de l'ajout d'une personne physique ou d'une personne morale, vous pouvez ensuite remplir les informations ci-contre.



Zoom sur la notion de personne « non connue »

Une personne « non connue » peut être par exemple la contrepartie d'une opération dont vous connaissez seulement une référence financière ou bancaire.

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Liens avec d'autres personnes

Il est possible d'établir des liens entre les personnes que vous déclarez. Pour cela, au moins deux personnes en lien avec les opérations suspectes doivent être déclarées au préalable. Les personnes disponibles pour sélection apparaissent alors dans la liste déroulante « La personne déclarée est en lien avec ».

Lien 1

La personne déclarée est en lien avec *

Autre ▼

S'agit-il d'une personne physique ou morale ? *

Physique Morale

Ce lien est-il certain ou incertain ?

Certain Incertain

Nom *

Ex : Dupont

Prénom *

Ex : Jacques

Date de naissance

jj/mm/aaaa

Lieu de naissance

Ex : Paris

+ Ajouter une nouvelle nature de relation

Vous pouvez choisir la personne avec qui établir le lien parmi celles que vous avez préalablement déclarées.

S'il existe **d'autres** personnes liées aux faits déclarés, il est également possible de sélectionner l'**option** « Autre » et déclarer ponctuellement une nouvelle personne physique ou morale.

- Si la nouvelle personne déclarée est une personne physique

Veillez remplir les champs ci-contre sur le modèle de l'ajout d'une personne physique.

Lien 1

La personne déclarée est en lien avec *

Autre ▼

S'agit-il d'une personne physique ou morale ? *

Physique Morale

Ce lien est-il certain ou incertain ?

Certain Incertain

Dénomination sociale *

Ex : Société ABC

Numéro d'identification professionnelle

+ Ajouter une nouvelle nature de relation

- Si la nouvelle personne déclarée est une personne morale

Veillez remplir les champs ci-contre sur le modèle de l'ajout d'une personne morale.

Vous pouvez ajouter la nature de la relation établie en cliquant sur « Ajouter une nouvelle nature de relation »

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Nature 1

Catégorie de la relation *

Sélectionnez une catégorie de re ▼

Nature de la relation

Sélectionner la nature de la relati ▼

Vous pouvez définir la nature de la relation établie à l'aide des menus déroulants.

Vous pouvez établir au maximum 10 liens pour chaque personne déclarée, ainsi que 10 natures de la relation pour chacun des liens établis.

Annuler

Confirmer

Cliquez sur « Confirmer » pour finaliser la déclaration d'une personne.

Chaque personne déclarée s'ajoute à la liste des personnes et de leurs opérations.

Liste des Personnes et de leurs opérations *

Ajouter une personne

Ajouter une opération

Personnes déclarées

<p> Dupuis Charles</p> <p>26/07/1990 Numéro IBAN FR7630004015870002601171220</p> <p>Dupuis Pierre - Parent / enfant</p> <p>Editer Supprimer</p>	<p> Dupuis Pierre</p> <p>03/06/1960 Numéro carte bancaire 4373097732700163</p> <p>Editer Supprimer</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Opérations financières suspectes

Personnes liées

Les personnes déclarées apparaissent dans l'encart ci-contre.

Pour une personne donnée, si des liens ont été déclarés avec d'autres personnes, ces liens apparaissent alors seulement dans l'encadré de cette personne.

Cependant, les liens sont bidirectionnels il n'est donc pas nécessaire de les renseigner pour chaque personne. Par exemple, si vous déclarez un lien de filiation entre une personne A et une personne B en déclarant la personne B, il n'est pas nécessaire de revenir sur la personne A pour déclarer le même lien.

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

MODULE GÉNÉRIQUE PROFESSIONS FINANCIÈRES

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

2 Renseigner une opération principale

Le module des professions financières se concentre sur les opérations principales, **c'est-à-dire** les opérations suspectes les plus pertinentes à analyser.



Zoom sur la notion d'opération principale

Les opérations principales correspondent à une sélection des opérations permettant une compréhension rapide et synthétique des flux suspects.

Cette sélection porte notamment sur le caractère suspect du flux, **l'importance** du montant en regard du montant total déclaré, la compréhension des circuits de flux entrants et sortants.

Les flux décrits peuvent être unitaires ou agrégés, **lorsqu'il s'agit** de plusieurs opérations d'un même type (multiplicité d'opérations similaires avec une ou quelques contreparties ; identification d'un processus de fractionnement impliquant de nombreuses contreparties).

Enfin, le signalement des opérations principales est sans préjudice des relevés d'opérations à intégrer en pièce jointe.

Période de réalisation et montant total des opérations suspectes

Date de début *  Date de fin * 

La date de début correspond à la date de réalisation de la première opération suspecte. La date de fin correspond à la date de réalisation de la dernière opération suspecte.

2a Renseigner une opération principale non financière

Votre soupçon peut être fondé sur des éléments non financiers tels **qu'un** comportement suspect.

Dans ce cas, cochez la case ci-dessous. Il vous sera ensuite demandé de décrire ces éléments dans l'analyse des faits.

Soupçon fondé **uniquement** sur des éléments non financiers (comportementaux ou contextuels)

→ Ces éléments non financiers sont à décrire dans l'**analyse des faits** et doivent être complétés par toutes pièces jointes d'intérêt (KYC, relevés bancaires...).

Montant total des opérations suspectes déclarées * 

€

S'il s'agit d'une opération non financière, vous n'avez pas à pas remplir le champ « Montant total des opérations suspectes déclarées ».

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

2b Renseigner une opération financière principale

Si votre soupçon est fondé sur des éléments financiers, ne cochez pas la case ci-dessous.

Soupçon fondé uniquement sur des éléments non financiers (comportementaux ou contextuels)

Les signaux faibles sont à décrire dans l'analyse des faits.

Montant total des opérations suspectes déclarées * 

Ex : 124 567 €

Vous devez obligatoirement remplir le champ « Montant total des opérations suspectes déclarées ».

 Ce montant doit également inclure, le cas échéant, les flux suspects non décrits dans le tableau des principales opérations suspectes. Veuillez toutefois à ne pas cumuler les débits / crédits. Si certaines opérations sont dans une devise étrangère, vous devez les convertir et indiquer le montant total en euros.

Vous devez ensuite saisir dans le tableau ci-dessous les informations relatives aux opérations financières exécutées à l'**origine** de votre soupçon.

Il est conseillé de suivre l'**ordre** de saisie indiqué par le tableau. Les champs signalés par un astérisque sont obligatoires.

En cas d'**opérations** agrégées, veuillez remplir le nombre d'**opérations** correspondantes dans le champ « Nombre d'**opérations** ». S'il s'agit d'un flux unitaire, renseignez 1.

Description des opérations principales suspectes

Type d'opérations	Emetteur / type d'émetteur *	Pays d'origine des fonds *	Référence financière d'émission * 	Bénéficiaire / type de bénéficiaire *	Pays d'arrivée des fonds *	Référence financière de réception * 	Montant total (€) *	Nombre d'opérations
Carte de c 	Personne 	France m€ 	Autre  1234512345	Personne 	France m€ 	BIC/CIB/I 	1111	Ex: 3
Virement 	Personne 	France m€ 	IBAN - FR 	Personne 	France m€ 	Espèces - 	2222	Ex: 3

+ ajouter une autre ligne d'opération 

Les champs « Montant total » et « Nombre d'opérations » sont des champs libres. Tous les autres champs sont des listes déroulantes. Elles vous permettent de sélectionner les options prédéfinies pour les types d'opérations et les pays, mais aussi de retrouver les identités des personnes déclarées précédemment et leur(s) référence(s) financière(s).

Il est également possible de sélectionner l'option « Autre » et de saisir une nouvelle valeur dans le champ libre qui apparaît.

Vous pouvez ajouter au maximum 30 opérations.

La corbeille apparaît à partir de la 2^e ligne d'opération permettant de supprimer les saisies souhaitées.

La notion de pays **d'origine** des fonds correspond à la juridiction où est tenu le compte débité. Pour les autres supports (espèces, or, bons de capitalisation), il s'agit du lieu où la transaction a commencé.

Le pays **d'arrivée** des fonds correspond à la juridiction où est tenu le compte crédité. Pour les autres supports (espèces, or, bons de capitalisation), il s'agit du lieu où ils ont été mis à disposition.

 Pour plus d'informations sur la saisie d'une opération financière principale, veuillez consulter nos fiche-focus dédiées « [Opération\(s\) financière\(s\) principale\(s\)](#) » et « [Montant en jeu](#) ».

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Le cas échéant, vous devez également déclarer les opérations financières suspectes en cours **d'exécution**.

Description des principales opérations suspectes en cours d'exécution

Opérations susceptibles de faire l'objet d'un droit d'opposition

Afin de permettre à Tracfin d'exercer éventuellement un droit d'opposition, une ou plusieurs opérations suspectes sont-elles en cours d'exécution ? 

Oui Non

Par défaut le « Non » est coché et aucune information supplémentaire n'est demandée.

 Si vous avez des soupçons importants sur une opération ordonnée par un client, vous devez la déclarer. Si elle n'est pas encore exécutée, Tracfin a la possibilité d'exercer son droit d'opposition. Pour ce faire, vous devez indiquer à Tracfin la date et l'heure d'exécution prévues de l'opération. En cas d'exercice de cette prérogative en application de l'article L.561-24 du code monétaire et financier, vous recevrez une notification écrite qui précisera le périmètre de l'opposition de Tracfin et sa durée. A l'expiration du délai et en l'absence de prorogation, l'opération peut être exécutée.

 Pour plus d'informations sur le droit d'opposition de Tracfin, veuillez consulter notre fiche-focus dédiée « [Droit d'opposition de Tracfin](#) ».

Si vous cochez « Oui », veuillez remplir le tableau ci-dessous sur le modèle du tableau des opérations exécutées.

Oui Non

Identification de l'émetteur	Référence financière	Type d'opération	Montant (en €) *	Date limite d'exécution *	Heure limite d'exécution
Ex : M.Dupont	Ex : FR76..	Ex : Virement	12345	05/06/2024	Ex : 13:30

[+ ajouter une autre ligne d'opération non exécutée](#)

Vous pouvez ajouter au maximum 30 opérations.

L'heure limite d'exécution est à indiquer en Central European Time (CET).

Quand vous avez saisi toutes les opérations principales, cliquez sur « Confirmer les opérations ».

Annuler

Confirmer les opérations

Chaque opération déclarée s'ajoute à la liste des personnes et de leurs opérations.

Opérations financières suspectes

€ 12 345,00 €

05/06/2024 - 20/06/2024

4 opération(s)

[Editer](#) [Supprimer](#)

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

MODULE SPÉCIFIQUE ÉTABLISSEMENTS DE MONNAIE ÉLECTRONIQUE ET ÉTABLISSEMENTS DE PAIEMENT

HORS TRANSMISSION DE FONDS

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

2 Je renseigne une opération principale

Ce module se concentre sur les opérations principales, c'est-à-dire les opérations suspectes les plus pertinentes à analyser.



Zoom sur la notion d'opération principale

Les opérations principales correspondent à une sélection des opérations permettant une compréhension rapide et synthétique des flux suspects.

Cette sélection porte notamment sur le caractère suspect du flux, **l'importance** du montant en regard du montant total déclaré, la compréhension des circuits de flux entrants et sortants.

Les flux décrits peuvent être unitaires ou agrégés, **lorsqu'il s'agit** de plusieurs opérations d'un même type (multiplicité d'opérations similaires avec une ou quelques contreparties ; identification d'un processus de fractionnement impliquant de nombreuses contreparties).

Enfin, le signalement des opérations principales est sans préjudice des relevés d'opérations à intégrer en PJ.

Période de réalisation et montant total des opérations suspectes

Date de début *

Date de fin *

La date de début correspond à la date de réalisation de la première opération suspecte. La date de fin correspond à la date de réalisation de la dernière opération suspecte.

2a Je renseigne une opération principale non financière

Votre soupçon peut être fondé sur des éléments non financiers tels qu'un comportement suspect.

Dans ce cas, **cochez** la case ci-dessous. Il vous sera ensuite demandé de décrire ces éléments dans l'analyse des faits.

Soupçon fondé **uniquement** sur des éléments non financiers (comportementaux ou contextuels)

→ Ces éléments non financiers sont à décrire dans l'**analyse des faits** et doivent être complétés par toutes pièces jointes d'intérêt (KYC, relevés bancaires...).

Montant total des opérations suspectes déclarées * € 

S'il s'agit d'une opération non financière, vous n'avez pas à pas remplir le champ « Montant total des opérations suspectes déclarées ».

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

2b Je renseigne une opération financière principale

Si votre soupçon est fondé sur des éléments financiers, ne cochez pas la case ci-dessous.

Soupçon fondé uniquement sur des éléments non financiers (comportementaux ou contextuels)

Les signaux faibles sont à décrire dans l'analyse des faits.

Montant total des opérations suspectes déclarées * 

Ex : 124 567 €

Vous devez obligatoirement remplir le champ « Montant total des opérations suspectes déclarées ».

 Ce montant doit également inclure, le cas échéant, les flux suspects non décrits dans le tableau des principales opérations suspectes. Veuillez toutefois à ne pas cumuler les débit/crédit. Si certaines opérations sont dans une devise étrangère, vous devez les convertir et indiquer le montant total en euros.

Vous devez ensuite saisir dans le tableau ci-dessous les informations relatives aux opérations financières exécutées à l'origine de votre soupçon.

Il est conseillé de suivre l'ordre de saisie indiqué par le tableau. Les champs signalés par un astérisque sont obligatoires.

En cas d'opérations agrégées, veuillez remplir le nombre d'opérations correspondantes dans le champ « Nombre d'opérations ». S'il s'agit d'un flux unitaire, renseignez 1.

Description des opérations principales suspectes

Nom de l'agent distributeur	SIREN de l'agent Distributeur	Type d'opérations	Emetteur / type d'émetteur *	Pays d'origine des fonds *	Référence financière d'émission 	Bénéficiaire / type de bénéficiaire *	Pays d'arrivée des fonds *	Référence financière de réception 	Montant total (€) *	Nombre d'opérations
Ex : M.	Ex : XX.	Car ▼	Du ▼	I ▼	IB ▼	Du ▼	I ▼	C ▼	123	Ex: 3
Ex : M.	Ex : XX.	Ex : ▼	Du ▼	I ▼	C: ▼	Du ▼	I ▼	C ▼	567	Ex: 3

[+ ajouter une autre ligne d'opération](#)

Les champs « Nom de l'agent distributeur », « SIREN de l'agent distributeur », « Montant total » et « Nombre d'opérations » sont des champs libres. Tous les autres champs sont des listes déroulantes. Elles vous permettent de sélectionner les options prédéfinies pour les types d'opérations et les pays, mais aussi de retrouver les identités des personnes déclarées précédemment et leur(s) référence(s) financière(s).

Il est également possible de sélectionner l'option « Autre » et de saisir une nouvelle valeur dans le champ libre qui apparaît.

L'agent distributeur peut être une personne physique ou une personne morale.

Vous pouvez ajouter au maximum 30 opérations.

Si tous les champs ne s'affichent pas sur votre écran, veuillez déplacer le curseur pour effectuer la saisie.

La corbeille apparaît à partir de la 2e ligne d'opération permettant de supprimer les saisies souhaitées.

 Pour plus d'informations sur la définition d'une opération financière principale, veuillez consulter notre fiche-focus dédiée « [Opération\(s\) financière\(s\) principale\(s\)](#) ».

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Le cas échéant, vous devez également déclarer les opérations financières suspectes en cours **d'exécution**.

Description des principales opérations suspectes en cours d'exécution

Opérations susceptibles de faire l'objet d'un droit d'opposition

Afin de permettre à Tracfin d'exercer éventuellement un droit d'opposition, une ou plusieurs opérations suspectes sont-elles en cours d'exécution ? 

Oui Non

Par défaut le « Non » est coché et aucune information supplémentaire n'est demandée.

 Si vous avez des soupçons importants sur une opération ordonnée par un client, vous devez la déclarer. Si elle n'est pas encore exécutée, Tracfin a la possibilité d'exercer son droit d'opposition. Pour ce faire, vous devez indiquer à Tracfin la date et l'heure d'exécution prévues de l'opération. En cas d'exercice de cette prérogative en application de l'article L.561-24 du code monétaire et financier, vous recevrez une notification écrite qui précisera le périmètre de l'opposition de Tracfin et sa durée. A l'expiration du délai et en l'absence de prorogation, l'opération peut être exécutée.

 Pour plus d'informations sur le droit d'opposition de Tracfin, veuillez consulter notre fiche-focus dédiée « [Droit d'opposition de Tracfin](#) ».

Si vous cochez « Oui », veuillez remplir le tableau ci-dessous sur le modèle du tableau des opérations exécutées.

Oui Non

Identification de l'émetteur	Référence financière	Type d'opération	Montant (en €) *	Date limite d'exécution *	Heure limite d'exécution
Ex : M.Dupont	Ex : FR76...	Ex : Virement	1234	05/06/2024	Ex : 13:30

[+ ajouter une autre ligne d'opération non exécutée](#)

Vous pouvez ajouter au maximum 30 opérations.

L'heure limite d'exécution est à indiquer en Central European Time (CET)

Quand vous avez saisi toutes les opérations principales, cliquez sur « Confirmer les opérations ».

Annuler

Confirmer les opérations

Chaque opération déclarée s'ajoute à la liste des personnes et de leurs opérations.

Opérations financières suspectes

€ 12 345,00 €

05/06/2024 - 20/06/2024

4 opération(s)

[Editer](#) [Supprimer](#)

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

MODULE SPÉCIFIQUE TRANSMISSION DE FONDS

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

2 Déclarer des opérations suspectes

Pour les établissements de monnaie électronique et établissements de paiement, si vous effectuez une déclaration dans le cadre d'une transmission de fonds, vous devez répondre « oui » à la question qui vous est posée à l'étape 2.

Informations sur l'activité de votre organisme

Votre déclaration est-elle en lien avec une activité de transmission de fonds ? ⓘ

Oui Non

A l'étape 3, il vous sera ensuite demandé de déclarer les personnes en même temps que les opérations suspectes liées à cette déclaration via l'import d'un fichier csv.

2a Ajouter une opération

A l'étape 3, après avoir cliqué sur « Ajouter une opération » une page s'ouvre :

Déclarations des opérations suspectes

Dans cette partie, il vous est demandé de déclarer les opérations suspectes liées à cette présente déclaration

Période de réalisation et montant total des opérations suspectes

Date de début * Date de fin *

Soupçon fondé **uniquement** sur des éléments non financiers (comportementaux ou contextuels)
Les signaux faibles sont à décrire dans l'analyse des faits.

Importer un fichier .csv

Vous avez la possibilité de déposer un fichier .csv généré au format requis (nombre de colonnes et noms de colonnes identiques, qui respecte les règles de gestion) par votre système d'informations. Tous les champs sont obligatoires.

[Télécharger le modèle de tableau vide](#)

[Aide sur le renseignement des différents champs du tableau](#)

Montant total des opérations déclarées * ⓘ €

Nombre total des opérations déclarées * ⓘ

Afin de permettre à Tracfin d'exercer éventuellement un droit d'opposition, une ou plusieurs opérations suspectes sont-elles en cours d'exécution ? ⓘ

Oui Non

[Sauvegarder le brouillon](#)

[Annuler](#)

[Confirmer les opérations](#)

2b Tentative d'opérations

Vous pouvez indiquer un soupçon fondé uniquement sur des éléments non financiers en cochant la case indiquée ci-dessous. Le montant passera alors à zéro. Une période d'opérations (début et fin sera également requise).

Soupçon fondé uniquement sur des éléments non financiers (comportementaux ou contextuels)

→ Ces éléments non financiers sont à décrire dans l'analyse des faits et doivent être complétés par toutes pièces jointes d'intérêt (KYC, relevés bancaires...).

2c Importer un fichier .csv

Ici, vous devez déposer un fichier csv conforme à nos attentes.

Importer un fichier .csv

Aucun fichier sélectionné.

[Télécharger le modèle de tableau vide](#)

Pour être importé, le fichier doit avoir le même format que le Tableau des opérations suspectes : .csv. Il doit comporter le même nombre de colonnes, les noms des colonnes et les règles de gestion doivent être identiques.

Vous pouvez télécharger un modèle de tableau vide ici.

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

2d Aide au remplissage

Une page **d'aide** au remplissage est également disponible afin de vous permettre de comprendre les règles de gestion attendues.

[Aide sur le renseignement des différents champs du tableau](#) 

Vous devez saisir 5 types de données : données relatives au bureau **d'émission**, données relatives à **l'émetteur**, données relatives au bureau de réception, données relatives au bénéficiaire et données relatives au flux.

Toutes les données doivent être renseignées. Si des données ne sont pas connues ou non pertinentes, veuillez renseigner : « Sans objet ».

Il est préférable de renseigner chacun des champs ci-dessous par les valeurs listées sur la page « Aide sur le renseignement des différents champs du tableau » :

- Pays du bureau **d'émission**
- Nature de la relation client
- Type de pièce d'identité
- Nationalité de l'émetteur
- Pays de naissance de l'émetteur
- Emetteur PPE
- Présence de **l'émetteur** sur une liste de sanctions
- Emetteur connu ou suspecté pour une procédure criminelle dans un autre état membre de **l'UE**
- Pays du bureau de réception
- Nature de la relation client
- Type de pièce d'identité du bénéficiaire
- Nationalité du bénéficiaire
- Pays de naissance du bénéficiaire
- Bénéficiaire PPE
- Présence du bénéficiaire sur une liste de sanctions
- Bénéficiaire connu ou suspecté pour une procédure criminelle dans un autre état membre de **l'UE**
- Devise locale
- Mode règlement

Les autres champs peuvent être renseignés librement.

Si vous disposez **d'informations** pertinentes concernant la relation client, veuillez les renseigner dans le champ « Éléments clés de la relation ». Sinon, renseignez « Sans objet ».

Veuillez remplir les champs « Date » de cette façon : JJ/MM/AAAA.

Veuillez remplir les champs « Email » de cette façon : xx@mail.fr.

Veuillez remplir les champs pays ou nationalité par « Autre » si vous **n'avez** pas connaissance du pays. Les bigrammes pays sont acceptés.

Veuillez remplir le champ « Heure de réception » de cette façon : HH:MM (heure Central European Time - CET).

Une référence de carte de fidélité ou **l'identification** interne **d'un** client correspondent à une identification client bénéficiaire/émetteur.

Pour les champs « Montant monnaie locale », « Montant en euros » et « Contrevalet USD », seuls les chiffres et le caractère virgule « , » sont acceptés. Si aucune valeur ne peut être indiquée, vous pouvez indiquer le montant « 0 ».

Veuillez remplir les champs « Téléphone » avec des chiffres (min. 5 – max. 25)

Les champs « Dénomination sociale » et « Numéro **d'identification** professionnelle » ne doivent être remplis que si **l'émetteur** ou le bénéficiaire est une personne morale. Sinon, renseignez « Sans objet ».

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes



Zoom sur les champs du tableau

Nature de la relation client :

D'après l'article L. 561-10 du code monétaire et financier : « est considérée comme un client occasionnel toute personne qui s'adresse à l'une des personnes mentionnées à l'article L. 561-2 dans le but exclusif de préparer ou de réaliser une opération ponctuelle ou d'être assistée dans la préparation ou la réalisation d'une telle opération, que celle-ci soit réalisée en une seule opération ou en plusieurs opérations apparaissant comme liées entre elles ».

Relation d'affaires :

D'après l'article L. 561-2-1 du code monétaire et financier : « une relation d'affaires est nouée lorsqu'une personne mentionnée à l'article L. 561-2 engage une relation professionnelle ou commerciale qui est censée, au moment où le contact est établi, s'inscrire dans une certaine durée. La relation d'affaires peut être prévue par un contrat selon lequel plusieurs opérations successives seront réalisées entre les cocontractants ou qui crée à ceux-ci des obligations continues. Une relation d'affaires est également nouée lorsqu'en l'absence d'un tel contrat un client bénéficie de manière régulière de l'intervention d'une personne susmentionnée pour la réalisation de plusieurs opérations ou d'une opération présentant un caractère continu ou, s'agissant des personnes mentionnées au 12° et au 12° bis de l'article L. 561-2, pour l'exécution d'une mission légale.

Personne politiquement exposée :

D'après l'article R561-18 du Code monétaire et financier, une personne politiquement exposée (PPE) est une personne exposée à des risques particuliers en raison de ses fonctions actuellement exercées ou exercées l'année passée, et de ses relations qu'elles soient familiales ou commerciales.

Présence sur une liste de sanctions :

Cette information permet à Tracfin de remplir ses obligations prévues au titre de l'article L561-29-2 du Code Monétaire et Financier.

Veuillez ensuite vérifier le montant et le nombre total des opérations déclarées.

Montant total des
opérations déclarées *



€

Nombre total des
opérations déclarées *



Pour modifier l'un de ces deux champs, vous devez modifier le csv de votre « Tableau des opérations suspectes. »



Le montant total des opérations déclarées et le nombre total des opérations déclarées sont automatiquement calculés à partir du Tableau des opérations suspectes.

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Le cas échéant, vous devez également déclarer les opérations financières suspectes en cours **d'exécution**.

Afin de permettre à Tracfin d'exercer éventuellement un droit d'opposition, une ou plusieurs opérations suspectes sont-elles en cours d'exécution ? 

Oui Non

Par défaut le « Non » est coché et aucune information supplémentaire n'est demandée.

 Si vous avez des soupçons importants sur une opération ordonnée par un client, vous devez la déclarer. Si elle n'est pas encore exécutée, Tracfin a la possibilité d'exercer son droit d'opposition. Pour ce faire, vous devez indiquer à Tracfin la date et l'heure d'exécution prévues de l'opération. En cas d'exercice de cette prérogative en application de l'article L.561-24 du code monétaire et financier, vous recevrez une notification écrite qui précisera le périmètre de l'opposition de Tracfin et sa durée. A l'expiration du délai et en l'absence de prorogation, l'opération peut être exécutée.

 Pour plus d'informations sur le droit d'opposition de Tracfin, veuillez consulter notre fiche-focus dédiée « [Droit d'opposition de Tracfin](#) ».

Si vous cochez « Oui », veuillez remplir le tableau ci-dessous.

Oui Non

Identification de l'émetteur	Référence financière	Type d'opération	Montant (en €) *	Date limite d'exécution *	Heure limite d'exécution
Ex : M.Dupont	Ex : FR76...	Ex : Virement	1234	05/06/2024	Ex : 13:30

+ ajouter une autre ligne d'opération non exécutée

Le champ « Type **d'opération** » est une liste déroulante. Tous les autres champs sont des champs libres.

Vous pouvez ajouter au maximum 30 opérations.

L'heure limite d'exécution est à indiquer en Central European Time (CET)

Quand vous avez saisi toutes les opérations principales, cliquez sur « Confirmer les opérations ».

Annuler

Confirmer les opérations

Chaque opération déclarée s'ajoute à la liste des opérations.

Opérations financières suspectes

€ 12 345,00 €

05/06/2024 - 20/06/2024
1234 opération(s)

[Editer](#) [Supprimer](#)

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

MODULE SPÉCIFIQUE ASSURANCE NON VIE

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

2 Renseigner une opération

Si votre déclaration intervient dans le cadre d'une activité d'assurance non vie, vous êtes concernés par ce module. Sinon, vous êtes concernés par le module des professions financières.

Période de réalisation de la ou des opérations suspectes *	▼
Estimation des enjeux financiers *	▼
Zone géographique de l'opération suspecte	▼
Précisions sur le contrat concerné	▼
Précisions sur les flux	▼

Il est conseillé de commencer par renseigner la « Période de réalisation de la ou des opérations suspectes » et suivre ensuite l'ordre de saisie suggéré.

Les champs marqués par un astérisque sont obligatoires.

Période de réalisation de la ou des opérations suspectes *

Avez-vous plusieurs opérations suspectes liées à déclarer ?

Oui Non

Date de début *

04/06/2024



Date de fin *

14/06/2024



Nombre d'opérations

Par défaut le « Non » est coché et vous devez seulement renseigner la date d'exécution de l'opération suspecte.

Si vous cochez « Oui », vous devez renseigner une date de début, une date de fin et le nombre d'opérations suspectes.

La date de début correspond à la date de réalisation de la première opération suspecte. La date de fin correspond à la date de réalisation de la dernière opération suspecte.

Estimation des enjeux financiers *

Montant total des flux suspects déclarés *

Ex : 124 567

€

Si vous déclarez une opération suspecte, veuillez renseigner ici son montant. Si vous déclarez plusieurs opérations suspectes, veuillez renseigner ici le montant total des opérations agrégées.

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Zone géographique de l'opération suspecte

L'opération se déroule-t-elle uniquement en France métropolitaine ?

 Oui Non

Par défaut le « Oui » est coché et aucune information supplémentaire n'est demandée. Le « Oui » correspond à une situation où les fonds arrivent et partent de France métropolitaine.

Si vous cliquez sur « Non », vous devez renseigner un pays ou un DROM-COM de départ des fonds et un pays ou un DROM-COM d'arrivée des fonds.

Pays de départ

Pays/DROM-COM de départ des fonds *

France métropolitaine ▼

Si le pays de départ ou d'arrivée est la France métropolitaine cliquez sur « France métropolitaine ».

[+ Ajouter un pays de départ](#)

Pays d'arrivée

Pays/DROM-COM d'arrivée des fonds *

France métropolitaine ▼

Clipperton

+ Guadeloupe

Guyane

La Réunion

Martinique

Mayotte

Nouvelle Calédonie

Polynésie Française

St Barthelemy

St Martin

St Pierre et Miquelon

Terres australes et antarctiques françaises

Wallis et Futuna

Pays étranger

Pour ajouter un autre pays de départ ou d'arrivée cliquer sur « Ajouter un pays de départ » ou « Ajouter un pays d'arrivée ». Vous pouvez ajouter jusqu'à 5 pays de départ et 5 pays d'arrivée au total.

Si le pays de départ ou d'arrivée est un DROM-COM, veuillez sélectionner le DROM-COM correspondant dans la liste déroulante ci-contre.

Si le pays de départ ou d'arrivée est un pays étranger, veuillez sélectionner « Pays étranger » dans la liste déroulante ci-contre.

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Pays/DROM-COM de départ des fonds *

Pays étranger

Précision sur le pays étranger *

Sélectionner une option

Sélectionner une option

- Autre
- Afrique du Sud
- Afghanistan
- Albanie
- Algérie
- Allemagne
- Andorre
- Angola
- Antigua-et-Barbuda
- Arabie Saoudite
- Argentine
- Arménie
- Australie
- Autriche

Si vous avez sélectionné « Pays étranger » en tant que pays de départ ou d'arrivée des fonds, veuillez sélectionner le pays correspondant dans la liste déroulante ci-contre.

Précision sur le pays étranger *

Autre

Autre pays étranger *

Si vous avez sélectionné « Autre » dans la liste déroulante ci-dessus, vous devez obligatoirement préciser le pays étranger correspondant dans le champ libre « Autre pays étranger ».

Précisions sur le contrat concerné

Personne concernée par l'opération

Dupuis Charles

Numéro de contrat concerné par les opérations suspectes

- 00001
- 00002
- 00003
- 00004
- 00005

Numéro de contrat concerné par les opérations suspectes

00006

+ Ajouter un autre numéro de contrat

Veuillez sélectionner la personne concernée par l'opération parmi les personnes déclarées. Si vous n'avez déclaré qu'une personne elle est automatiquement sélectionnée.

Si vous avez déclaré plusieurs numéros de contrats pour cette personne, veuillez sélectionner parmi eux le ou les contrat(s) correspondant à ces opérations à l'aide de la liste de cases à cocher.

Vous avez la possibilité d'ajouter d'autres numéros de contrat dans le champ libre qui apparaît au clic sur « Ajouter un autre numéro de contrat »

Vous pouvez ajouter ici au maximum 10 numéros de contrat.

3. Description des étapes

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Compagnie d'assurance

Ex : MAIF, Groupama...

Type(s) de garantie

- Responsabilité
- Dommages
- Incendie
- Vol
- Santé

Si votre déclaration intervient dans le cadre d'activités d'intermédiaires d'assurance vous pouvez spécifier la compagnie d'assurance correspondante.

Sinon, ce champ n'apparaît pas.

Vous pouvez préciser ici le(s) type(s) de garantie associé(s) au(x) contrat(s) déclaré(s).

Précisions sur les flux

Afin de permettre à TRACFIN d'exercer éventuellement un droit d'opposition, une ou plusieurs opérations suspectes sont-elles en cours d'exécution ? (Trois opérations maximum) 

Oui Non

Par défaut le « Non » est coché.

Montant de l'opération en cause *

Ex : 124 567 €

Date et heure auxquelles l'opération sera effectuée *

jj/mm/aaaa 13:45 

Si vous cochez « Oui », vous devez remplir les champs obligatoires ci-contre.

[+ Ajouter une autre opération avec droit d'opposition](#)

Vous pouvez ajouter au maximum 3 opérations suspectes en cours d'exécution.



Si vous avez des soupçons importants sur une opération ordonnée par un client, vous devez la déclarer. Si elle n'est pas encore exécutée, Tracfin a la possibilité d'exercer son droit d'opposition. Pour ce faire, vous devez indiquer à Tracfin la date et l'heure d'exécution prévues de l'opération. En cas d'exercice de cette prérogative en application de l'article L.561-24 du code monétaire et financier, vous recevrez une notification écrite qui précisera le périmètre de l'opposition de Tracfin et sa durée. A l'expiration du délai et en l'absence de prorogation, l'opération peut être exécutée.

Quand vous avez saisi la ou les opération(s) suspecte(s), cliquez sur « Confirmer ». Vous pouvez ajouter au maximum 10 opérations via ce formulaire.

Annuler

Confirmer

Chaque opération déclarée s'ajoute à la liste des personnes et de leurs opérations.

Opérations financières suspectes

€ 12 345,00 €

05/06/2024 - 20/06/2024

4 opération(s)

Editer

Supprimer

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

MODULE SPÉCIFIQUE PRESTATAIRES DE SERVICES SUR ACTIFS NUMÉRIQUES

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

2 Déclarer des opérations suspectes

Il vous est demandé ici de déclarer les opérations suspectes liées à cette déclaration.

Il vous est **d'abord** demandé de préciser la période de réalisation et le montant total des opérations suspectes.

Date de début *

Date de fin *

Les signaux faibles sont à décrire dans l'analyse des faits.

Montant total des opérations suspectes déclarées * €

La date de début correspond à la date de réalisation de la première opération suspecte. La date de fin correspond à la date de réalisation de la dernière opération suspecte.

Vous devez obligatoirement remplir le champ « Montant total des opérations suspectes déclarées ».

Vous devez ensuite saisir dans le tableau ci-dessous les informations relatives aux opérations suspectes.

Toutes les données doivent être renseignées. Si des données ne sont pas connues ou non pertinentes, veuillez renseigner : « Donnée indisponible » dans le champ libre qui apparaît à la sélection de l'option « Autre » dans les listes déroulantes.

Tableau des opérations suspectes

Personne concernée par l'opération	Nature de la transaction suspecte	Mode de règlement	IBAN utilisé pour cette opération	Numéro de carte bancaire	Numéro de portefeuille de crypto-actifs	Pays d'origine des fonds	Pays d'arrivée des fonds
Perso	vente	Vire	Autr FR4456	Sa	12345	France	France

Si « Virement », « Prélèvement » ou « Autre » Si « Carte bancaire » ou « Carte prépayée »

+ ajouter une autre ligne d'opération

Les champs « Nom ou abréviation du crypto-actif », « Hash de la transaction » et « Numéro de portefeuille de crypto-actifs » sont des champs libres. Tous les autres champs sont des listes déroulantes. Elles vous permettent de sélectionner les options prédéfinies pour la nature de la transaction, le mode de règlement et les pays, mais aussi de retrouver les identités des personnes déclarées précédemment et leur(s) référence(s) financière(s).

Si vous n'avez déclaré qu'une seule personne, elle est automatiquement sélectionnée.

La saisie des champs « IBAN utilisé pour cette opération » et « Numéro de carte bancaire » est conditionnée par le mode de règlement choisi précédemment.

Vous pouvez ajouter au maximum 30 opérations.

Le hash de la transaction ne doit pas dépasser 200 caractères.

Pour les champs « Pays d'origine des fonds » et « Pays d'arrivée des fonds », « France métropolitaine » est sélectionnée par défaut. Veuillez renseigner « Autre / Sans objet » si vous ne connaissez pas le pays d'origine ou d'arrivée des fonds.

La corbeille vous permet de supprimer cette opération.

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Le cas échéant, vous devez également déclarer les opérations financières suspectes en cours **d'exécution**.

Afin de permettre à Tracfin d'exercer éventuellement un droit d'opposition, une ou plusieurs opérations suspectes sont-elles en cours d'exécution ? 

Oui Non

Par défaut le « Non » est coché et aucune information supplémentaire n'est demandée.

 Si vous avez des soupçons importants sur une opération ordonnée par un client, vous devez la déclarer. Si elle n'est pas encore exécutée, Tracfin a la possibilité d'exercer son droit d'opposition. Pour ce faire, vous devez indiquer à Tracfin la date et l'heure d'exécution prévues de l'opération. En cas d'exercice de cette prérogative en application de l'article L.561-24 du code monétaire et financier, vous recevrez une notification écrite qui précisera le périmètre de l'opposition de Tracfin et sa durée. A l'expiration du délai et en l'absence de prorogation, l'opération peut être exécutée.

 Pour plus d'informations sur le droit d'opposition de Tracfin, veuillez consulter notre fiche-focus dédiée « [Droit d'opposition de Tracfin](#) ».

Si vous cochez « Oui », veuillez remplir le tableau ci-dessous.

Tableau des opérations suspectes en cours d'exécutions

Identification de l'émetteur	Référence financière	Type d'opération	Montant (en €) *	Date limite d'exécution *	Heure limite d'exécution
Ex : M.Dupont 	Ex : FR76. 	Ex : Virement 	1234	06/06/2024 	Ex : 13:30

 + ajouter une autre ligne d'opération non exécutée

Les champs « Identification de l'émetteur », « Référence financière » et « Type d'opération » sont des listes déroulantes. Elles vous permettent de sélectionner les options prédéfinies, mais aussi de retrouver les identités des personnes déclarées précédemment et leur(s) référence(s) financière(s).

Vous pouvez ajouter au maximum 30 opérations.

L'heure limite d'exécution est à indiquer en Central European Time (CET)

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Critères d'alerte

Sélectionner le(s) critère(s) d'alerte à l'origine du soupçon

- Lien avec une activité sur le darknet
- Atteintes STAD (hack)
- Financement terrorisme
- Contournement embargo
- Rançongiciel



Vous devez préciser le critère d'alerte à l'origine du soupçon concernant les opérations déclarées. Vous pouvez sélectionner un ou plusieurs critères parmi les critères de la liste déroulante ci-contre.

Quand vous avez saisi toutes les opérations principales, cliquez sur « Confirmer les opérations ».

Annuler

Confirmer les opérations

Chaque opération déclarée s'ajoute à la liste des personnes et de leurs opérations.

Opérations financières suspectes

€ 12 345,00 €

04/06/2024 - 20/06/2024
5 opération(s)

EditerSupprimer

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

MODULE SPÉCIFIQUE CHANGEURS MANUELS

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

2 Renseigner une opération

Après avoir déclaré les personnes, vous pouvez ensuite ajouter une ou plusieurs opérations suspectes en remplissant les champs s'affichant ci-dessous.

Période de réalisation de la ou des opérations suspectes *	▼	Il est conseillé de commencer par renseigner la « Période de réalisation de la ou des opérations suspectes » et suivre ensuite l'ordre de saisie suggéré.
Estimation des enjeux financiers sur la période de réalisation *	▼	
Zone géographique de l'opération suspecte	▼	Les champs marqués par un astérisque sont obligatoires.
Précisions sur les flux financiers	▼	

Période de réalisation de la ou des opérations suspectes *

Il s'agit ici de pouvoir indiquer les dates et le volume des opérations liées à déclarer.

Avez-vous plusieurs opérations suspectes liées à déclarer ?

Oui Non

Date de début * 

04/06/2024

Date de fin *

20/06/2024

Nombre d'opérations

Par défaut le « Non » est coché et vous devez seulement renseigner la date d'exécution de l'opération suspecte.

Si vous cochez « Oui », vous devez renseigner une date de début, une date de fin et le nombre d'opérations suspectes.

La date de début correspond à la date de réalisation de la première opération suspecte. La date de fin correspond à la date de réalisation de la dernière opération suspecte.

Estimation des enjeux financiers sur la période de réalisation *

Montant total des flux suspects déclarés * 

Ex : 124 567 €

Si vous déclarez une opération suspecte, veuillez renseigner ici son montant. Si vous déclarez plusieurs opérations suspectes, veuillez renseigner ici le montant total des opérations agrégées.



Ne pas cumuler débit/crédit et ne sommer que les flux suspects.



Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Zone géographique de l'opération suspecte

L'opération se déroule-t-elle uniquement en France métropolitaine ?

 Oui Non

Par défaut le « Oui » est coché et aucune information supplémentaire n'est demandée. Le « Oui » correspond à une situation où les fonds arrivent et partent de France métropolitaine.

Si vous cliquez sur « Non », vous devez renseigner un pays ou un DROM-COM de départ des fonds et un pays ou un DROM-COM d'arrivée des fonds.

Pays de départ

Pays/DROM-COM de départ des fonds *

France métropolitaine ▼

Si le pays de départ ou d'arrivée est la France métropolitaine cliquez sur « France métropolitaine ».

[+ Ajouter un pays de départ](#)

Pays d'arrivée

Pays/DROM-COM d'arrivée des fonds *

France métropolitaine ▼

Clipperton

Guadeloupe

Guyane

La Réunion

Martinique

Mayotte

Nouvelle Calédonie

Polynésie Française

St Barthelemy

St Martin

St Pierre et Miquelon

Terres australes et antarctiques françaises

Wallis et Futuna

Pays étranger

Pour ajouter un autre pays de départ ou d'arrivée cliquer sur « Ajouter un pays de départ » ou « Ajouter un pays d'arrivée ». Vous pouvez ajouter jusqu'à 5 pays de départ et 5 pays d'arrivée au total.

Si le pays de départ ou d'arrivée est un DROM-COM, veuillez sélectionner le DROM-COM correspondant dans la liste déroulante ci-contre.

Si le pays de départ ou d'arrivée est un pays étranger, veuillez sélectionner « Pays étranger » dans la liste déroulante ci-contre.

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Pays/DROM-COM de départ des fonds *

Pays étranger

Précision sur le pays étranger *

Sélectionner une option

Sélectionner une option

Autre
 Afrique du Sud
 Afghanistan
 Albanie
 Algérie
 Allemagne
 Andorre
 Angola
 Antigua-et-Barbuda
 Arabie Saoudite
 Argentine
 Arménie
 Australie
 Autriche

Si vous avez sélectionné « Pays étranger » en tant que pays de départ ou d'arrivée des fonds, veuillez sélectionner le pays correspondant dans la liste déroulante ci-contre.

Précision sur le pays étranger *

Autre

Autre pays étranger *

Si vous avez sélectionné « Autre » dans la liste déroulante ci-dessus, vous devez obligatoirement préciser le pays étranger correspondant dans le champ libre « Autre pays étranger ».

Précisions sur les flux financiers

Personne concernée par l'opération

Charles Dupuis

Veuillez sélectionner la personne concernée par l'opération parmi les personnes déclarées. Si vous n'avez déclaré qu'une personne elle est automatiquement sélectionnée.

Le client a-t-il effectué un achat ou une vente de devises ou d'or ?

 Achat Vente

Rien n'est coché par défaut.

S'agit-il de devises ou d'or ?

 Devises Or

Par défaut « Devises » est coché.

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

- Si le client a effectué une vente de devises

Montant net
Ex: 24 567

Devise
Sélectionnez une devise

Sélectionnez une devise

- EUR (Euro)
- AED (JAE Dirham)
- AFN (Afghani)
- ALL (Lek)
- AMD (Armenian Dram)

Mode de règlement du client
Sélectionnez le mode de règlement

+ Ajouter un autre flux

Vous devez indiquer le montant ainsi que la devise associée.

Mode de règlement du client

Sélectionner le mode de règlement

- Espèces
- Carte de paiement
- Virement
- Chèques
- Autre

Vous devez ensuite renseigner le mode de règlement utilisé par le client parmi les choix de la liste déroulante ci-contre.

- Si le client a effectué une vente d'or

Montant net

Ex: 24 567 €

Vous devez renseigner le champ « Montant net » avec la somme versée au client.

Mode de règlement du client

Sélectionner le mode de règlement

- Espèces
- Carte de paiement
- Virement
- Chèques
- Autre

Vous devez ensuite renseigner le mode de règlement utilisé par le client parmi les choix de la liste déroulante ci-contre.

L'opération concerne-t-elle de l'or d'investissement ? 

Oui Non

Ce champ n'apparaît que s'il s'agit d'or.

 Au sens de l'article 298 sexdecies A du Code général des impôts.

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

- Si le client a effectué un achat de devises

Vous devez indiquer le montant ainsi que la devise associée.

Mode de règlement du client

Vous devez ensuite renseigner le mode de règlement utilisé par le client parmi les choix de la liste déroulante ci-contre.

- Si le client a effectué un achat d'or

Contre-valeur en euros

Vous devez renseigner le champ « Contre-valeur en euros » avec la valeur correspondante.

Mode de règlement du client

Vous devez ensuite renseigner le mode de règlement utilisé par le client parmi les choix de la liste déroulante ci-contre.

L'opération concerne-t-elle de l'or d'investissement ? 

Ce champ n'apparaît que s'il s'agit d'or.



Au sens de l'article 298 sexdecies A du Code général des impôts.

[+ Ajouter un autre flux](#)

Vous pouvez ajouter au maximum 10 flux financiers.

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Le cas échéant, vous devez également déclarer les opérations financières suspectes en cours **d'exécution**.

Afin de permettre à TRACFIN d'exercer éventuellement un droit d'opposition, une ou plusieurs opérations suspectes sont-elles en cours d'exécution ? (Trois opérations maximum) 

Oui Non

Par défaut le « Non » est coché.

Montant de l'opération en cause*

Ex : 124 567 €

Date et heure auxquelles l'opération sera effectuée*

jj/mm/aaaa



13:45



Si vous cochez « Oui », vous devez remplir les champs obligatoires ci-contre.

[+ Ajouter une autre opération avec droit d'opposition](#)

Vous pouvez ajouter au maximum 3 opérations suspectes en cours d'exécution.



Si vous avez des soupçons importants sur une opération ordonnée par un client, vous devez la déclarer. Si elle n'est pas encore exécutée, Tracfin a la possibilité d'exercer son droit d'opposition. Pour ce faire, vous devez indiquer à Tracfin la date et l'heure d'exécution prévues de l'opération. En cas d'exercice de cette prérogative en application de l'article L.561-24 du code monétaire et financier, vous recevrez une notification écrite qui précisera le périmètre de l'opposition de Tracfin et sa durée. A l'expiration du délai et en l'absence de prorogation, l'opération peut être exécutée.

Annuler

Confirmer

Cliquez sur « Confirmer » pour finaliser la déclaration d'une opération. Vous pouvez ajouter au maximum 10 opérations via ce formulaire.

Chaque opération déclarée s'ajoute à la liste des personnes et de leurs opérations.

Opérations financières suspectes

€ 12 345,00 €

04/06/2024 - 20/06/2024
5 opération(s)

[Editer](#) [Supprimer](#)

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

MODULE SIMPLIFIÉ

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

2 Renseigner une opération

Vous pouvez ensuite ajouter une ou plusieurs opérations en remplissant les champs s'affichant ci-dessous. Les champs marqués par un astérisque sont obligatoires.

Période de réalisation des faits déclarés *	▼
Estimation des enjeux financiers *	▼
Critères d'alerte *	▼
Zone géographique de l'opération suspecte	▼
Précisions sur les flux financiers	▼

Il est conseillé de commencer par renseigner la « Période de réalisation des faits déclarés » et suivre ensuite l'ordre de saisie suggéré.

Le renseignement des champs « Critères d'alerte » ne concerne que la profession Greffier du Tribunal de Commerce

Période de réalisation des faits déclarés *

Date de début * Date de fin *

La date de début correspond à la date de réalisation de la première opération suspecte. La date de fin correspond à la date de réalisation de la dernière opération suspecte.

Estimation des enjeux financiers *

Etes-vous en mesure de chiffrer avec précision les opérations ?

Oui Non

Montant total des flux suspects déclarés*

€

Par défaut le « Oui » est coché et vous devez obligatoirement remplir le champ « Montant total des flux suspects déclarés ». Si vous cochez « Non », le champ « Montant total des flux suspects déclarés » n'apparaît pas.

Etes-vous en mesure d'estimer les flux suspects ? Oui Non

Quelle est votre estimation? *

Sélectionnez l'estimation ▼

Sélectionnez l'estimation

- < à 100 k€
- Entre 100 k€ et 300 k€
- Entre 301 k€ et 1000 k€
- > 1000 k€

Par défaut le « Oui » est coché et vous devez sélectionner l'estimation correspondante parmi les choix de la liste déroulante.

3. Description des étapes

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Etes-vous en mesure d'estimer les flux suspects ? Oui Non

Pourquoi ? *

Si vous cochez « Non », vous devez obligatoirement indiquer les raisons dans le champ libre ci-contre.

Critères d'alerte *

Le renseignement des champs suivants ne concerne que la profession de Greffier du Tribunal de Commerce.

Critère(s) d'alerte à l'origine du soupçon *

- Personne physique dirigeante de plus de 10 sociétés avec un atypisme
- Dirigeant inscrit au FNIG
- Immatriculation ou formalité (ou tentative) avec soupçon de faux documents (CNI, titre de séjour, passeport, facture EDF, publication au journal d'annonces légales, attestations de dépôt de fonds, bail, K-bis, etc.)
- Bulletin n°2 au casier judiciaire impossible à obtenir (identité non applicable...)

En tant que Greffier du Tribunal de Commerce, vous devez obligatoirement sélectionner un ou plusieurs critères d'alerte à l'origine du soupçon.



Zoom sur la liste des critères à l'origine du soupçon

Personne physique dirigeante de plus de 10 sociétés avec un atypisme / Dirigeant inscrit au FNIG / Immatriculation ou formalité (ou tentative) avec soupçon de faux documents (CNI, titre de séjour, passeport, facture EDF, publication au journal **d'annonces** légales, attestations de dépôt de fonds, bail, K-bis, etc.) / Bulletin n°2 au casier judiciaire impossible à obtenir (identité non applicable...) / Association comme associée **d'une** société civile ou commerciale / Création de nombreuses sociétés dans un laps de temps très court, à la même adresse / TUP au profit **d'une** société à **l'étranger** ou présentant un atypisme / Domiciliation chez un domiciliataire / Incohérence entre domiciliation et objet social de la société domiciliée (critère à préciser) / Personne physique inconnue des services de l'**état** civil / Autre.

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Zone géographique de l'opération suspecte

L'opération se déroule-t-elle uniquement en France métropolitaine ?

 Oui Non

Par défaut le « Oui » est coché et aucune information supplémentaire n'est demandée. Le « Oui » correspond à une situation où les fonds arrivent et partent de France métropolitaine.

Si vous cliquez sur « Non », vous devez renseigner un pays ou un DROM-COM de départ des fonds et un pays ou un DROM-COM d'arrivée des fonds.

Pays de départ

Pays/DROM-COM de départ des fonds *

France métropolitaine ▼

Si le pays de départ ou d'arrivée est la France métropolitaine cliquez sur « France métropolitaine ».

[+ Ajouter un pays de départ](#)

Pays d'arrivée

Pays/DROM-COM d'arrivée des fonds *

France métropolitaine ▼

Clipperton

Guadeloupe

Guyane

La Réunion

Martinique

Mayotte

Nouvelle Calédonie

Polynésie Française

St Barthelemy

St Martin

St Pierre et Miquelon

Terres australes et antarctiques françaises

Wallis et Futuna

Pays étranger

Pour ajouter un autre pays de départ ou d'arrivée cliquer sur « Ajouter un pays de départ » ou « Ajouter un pays d'arrivée ». Vous pouvez ajouter jusqu'à 5 pays de départ et 5 pays d'arrivée au total.

Si le pays de départ ou d'arrivée est un DROM-COM, veuillez sélectionner le DROM-COM correspondant dans la liste déroulante ci-contre.

Si le pays de départ ou d'arrivée est un pays étranger, veuillez sélectionner « Pays étranger » dans la liste déroulante ci-contre.

Pays/DROM-COM de départ des fonds *

Pays étranger ▼

Précision sur le pays étranger *

Sélectionner une option ▼

Sélectionner une option

Autre

Afrique du Sud

Afghanistan

Albanie

Algérie

Allemagne

Andorre

Si vous avez sélectionné « Pays étranger » en tant que pays de départ ou d'arrivée des fonds, veuillez sélectionner le pays correspondant dans la liste déroulante ci-contre.

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Précision sur le pays étranger*

Autre



Autre pays étranger*

Si vous avez sélectionné « Autre » dans la liste déroulante précédente, vous devez obligatoirement préciser le pays étranger correspondant dans le champ libre « Autre pays étranger ».

Précisions sur les flux

Afin de permettre à TRACFIN d'exercer éventuellement un droit d'opposition, une ou plusieurs opérations suspectes sont-elles en cours d'exécution ? (Trois opérations maximum) 

 Oui Non

Par défaut le « Non » est coché.

Montant de l'opération en cause*

Ex : 124 567 €

Date et heure auxquelles l'opération sera effectuée*

jj/mm/aaaa



13:45



Si vous cochez « Oui », vous devez remplir les champs obligatoires ci-contre.

[+ Ajouter une autre opération avec droit d'opposition](#)

Vous pouvez ajouter au maximum 3 opérations suspectes en cours d'exécution.

 Si vous avez des soupçons importants sur une opération ordonnée par un client, vous devez la déclarer. Si elle n'est pas encore exécutée, Tracfin a la possibilité d'exercer son droit d'opposition. Pour ce faire, vous devez indiquer à Tracfin la date et l'heure d'exécution prévues de l'opération. En cas d'exercice de cette prérogative en application de l'article L.561-24 du code monétaire et financier, vous recevrez une notification écrite qui précisera le périmètre de l'opposition de Tracfin et sa durée. A l'expiration du délai et en l'absence de prorogation, l'opération peut être exécutée.

Annuler

Confirmer

Cliquez sur « Confirmer » pour finaliser la déclaration d'une opération. Vous pouvez ajouter au maximum 10 opérations via ce formulaire.

Chaque opération déclarée s'ajoute à la liste des personnes et de leurs opérations.

Opérations financières suspectes

€ 12 345,00 €

05/06/2024 - 20/06/2024

Editer

Supprimer

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

MODULE SPÉCIFIQUE NOTAIRES ET PROFESSIONS IMMOBILIÈRES

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

2 Renseigner une opération

Vous pouvez ensuite ajouter une ou plusieurs opérations en remplissant les champs s'affichant ci-dessous.

Période de relation *	▼	Il est conseillé de commencer par renseigner la « Période de relation » de l'opération déclarée et suivre ensuite l'ordre de saisie suggéré.
Détails de l'opération *	▼	
Estimation des enjeux financiers *	▼	Les champs marqués par un astérisque sont obligatoires.
Zone géographique de l'opération suspecte	▼	
Précisions sur le flux financier suspect	▼	

Période de relation *

Il s'agit ici de dater et qualifier la relation d'affaires dans laquelle s'inscrit l'opération déclarée.

Date de début *   Date de fin 

Date de l'acte signé 

Vous devez indiquer une date de début à la relation d'affaires. Vous pouvez également indiquer une date de fin.

Si la relation d'affaires fait l'objet d'un acte signé, vous pouvez renseigner la date de signature de l'acte correspondant.



La relation d'affaires s'apprécie au vu du moment où le professionnel s'engage à réaliser l'accomplissement de certaines diligences. A cet égard, le premier entretien peut être considéré comme l'entrée en relation d'affaires.

Détails de l'opération *

Type d'opération *

Cession bail commercial

Cession fonds de commerce / bail commercial

Opération bien commercial

Opération collectivité / personne publique / État

Opération terrain / terres / vignobles

Opération immobilier de bureaux

Autre *

Vous devez préciser le type d'opération déclarée en choisissant un ou plusieurs types dans la liste déroulante ci-contre.

Si vous avez cliqué sur « Autre » (dernier item de la liste), vous devez préciser le type d'opération correspondant dans le champ libre ci-contre.

3. Description des étapes

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Type d'opération *

- Cession de créance
- Cession fonds de commerce / bail commercial
- Cession parts sociales
- Constitution de société
- Crowdfunding / financement participatif

La sélection **d'opérations** immobilières nécessite le renseignement **d'informations** supplémentaires relatives à la localisation du bien immobilier concerné.

Adresse du bien concerné *

Pays

France

Adresse

Pour toute adresse en France, utilisez notre moteur de recherche ou la saisie manuelle

Ex : 1480 Bis Chemin de la Prévoyance, 75001 Paris

saisie manuelle

Données cadastrales

Ex : parcelle, lieux-dits, sections...

Pour ces types **d'opérations**, vous devez renseigner **l'adresse** du bien concerné.

Si vous souhaitez saisir **l'adresse** manuellement, cliquez sur « saisie manuelle ».

Pour ces types **d'opérations**, vous pouvez également indiquer des données cadastrales.



Zoom sur la liste des opérations immobilières

Les types **d'opérations** concernés sont les suivants : Adjudication, Cession bail commercial, Cession fonds de commerce / bail commercial, Cession de parts sociales, Opération bien commercial, Opération collectivité / personne publique / Etat, Opération terrain / terres / vignobles, Vente immobilier de bureaux, Vente immobilière résidentielle, Vente d'immeuble rénové (VIR), Vente en état futur **d'achèvement** (VEFA), Viager.

Critère(s) d'alerte à l'origine du soupçon *

- Absence de prêt
- Absence logique économique
- Achat/revente rapide d'un bien
- Acquisitions multiples
- Avoirs/compte à l'étranger non déclarés

Vous devez préciser le critère **d'alerte** à **l'origine** du soupçon concernant **l'opération** déclarée. Vous pouvez sélectionner un ou plusieurs critères parmi les critères de la liste déroulante ci-contre.

Autre *

Préciser ici

Si vous avez cliqué sur « Autre », vous devez préciser le critère **d'alerte** correspondant dans le champ libre ci-contre.

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Modalité(s) de financement de l'opération *

- Apport personnel
- Cession de parts
- Compte courant d'associé
- Financement collectif par des tiers à l'opération
- Fonds issus d'une succession

Autre *

Préciser ici

Vous devez obligatoirement préciser la ou les modalité(s) de financement de l'opération déclarée parmi les modalités de la liste déroulante ci-contre.

Si vous avez cliqué sur « Autre », vous devez obligatoirement préciser la modalité de financement correspondante dans le champ libre ci-contre.

Estimation des enjeux financiers *

Etes-vous en mesure de chiffrer l'opération suspecte ?

Oui Non

Montant total de l'opération *

Ex : 124 567 €

Estimation du montant des flux suspects (si différent du montant de l'opération)

Ex : 1 567 €

Par défaut le « Oui » est coché. Si vous n'êtes pas en mesure de chiffrer l'opération, aucun montant ne vous sera demandé.

Si le montant estimé des flux suspects est inférieur au montant total de l'opération, veuillez remplir le champ ci-contre.

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Zone géographique de l'opération suspecte

L'opération se déroule-t-elle uniquement en France métropolitaine ?

 Oui Non

Par défaut le « Oui » est coché et aucune information supplémentaire n'est demandée. Le « Oui » correspond à une situation où les fonds arrivent et partent de France métropolitaine.

Si vous cliquez sur « Non », vous devez renseigner un pays ou un DROM-COM de départ des fonds et un pays ou un DROM-COM d'arrivée des fonds.

Pays de départ 1

Pays/DROM-COM de départ des fonds *

France métropolitaine

Si le pays de départ ou d'arrivée est la France métropolitaine cliquez sur « France métropolitaine ».

+ Ajouter un pays de départ

Pays d'arrivée 1

Pays/DROM-COM d'arrivée des fonds *

France métropolitaine

Sélectionner une option

France métropolitaine

Clipperton

Guadeloupe

Guyane

La Réunion

Martinique

Mayotte

Nouvelle Calédonie

Polynésie Française

St Barthelemy

St Martin

St Pierre et Miquelon

Terres australes et antarctiques françaises

Wallis et Futuna

Pays étranger

Pour ajouter un autre pays de départ ou d'arrivée cliquer sur « Ajouter un pays de départ » ou « Ajouter un pays d'arrivée ». Vous pouvez ajouter jusqu'à 5 pays de départ et 5 pays d'arrivée au total.

Si le pays de départ ou d'arrivée est un DROM-COM, veuillez sélectionner le DROM-COM correspondant dans la liste déroulante ci-contre.

Pays/DROM-COM de départ des fonds *

Pays étranger

Si le pays de départ ou d'arrivée est un pays étranger, veuillez sélectionner « Pays étranger » dans la liste déroulante ci-contre.

Précision sur le pays étranger *

Sélectionner une option

Sélectionner une option

Autre

Afrique du Sud

Afghanistan

Albanie

Algérie

Allemagne

Andorre

Si vous avez sélectionné « Pays étranger » en tant que pays de départ ou d'arrivée des fonds, veuillez sélectionner le pays correspondant dans la liste déroulante ci-contre.



Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Précision sur le pays étranger *

Autre ▼

Autre pays étranger *

Si vous avez sélectionné « Autre » dans la liste déroulante précédente, vous devez obligatoirement préciser le pays étranger correspondant dans le champ libre « Autre pays étranger ».

Précisions sur le flux financier suspect

Vous pouvez préciser le flux financier déclaré en renseignant l'**identité** de la personne émettrice ou destinataire du flux.

Personne émettrice du flux financier

Selectionnez une personne ▼
 Selectionnez une personne
 Charles Dupuis
 Bernadette Fournier
 Ajouter une personne

La liste déroulante ci-contre reprend les identités des personnes que vous avez déclarées précédemment.

Personne destinataire du flux financier

Selectionnez une personne ▼
 Selectionnez une personne
 Charles Dupuis
 Bernadette Fournier
 Ajouter une personne

La liste déroulante ci-contre reprend les identités des personnes que vous avez déclarées précédemment.

- Si la personne émettrice ou destinataire du flux est une personne déclarée

Personne émettrice du flux financier

Charles Dupuis ▼

Si la personne émettrice ou destinataire du flux est impliquée, soupçonnée ou victime de l'**opération** déclarée, veuillez sélectionner la personne correspondante parmi celles que vous avez déclarées.

Référence financière concernée par le flux financier

IBAN - FR7630004015870002601171220 ▼

Si vous avez renseigné un seul IBAN lors de la déclaration de la personne correspondante, il est automatiquement prérempli.

Si vous **n'avez** pas renseigné de référence financière ou bancaire lors de la déclaration de la personne correspondante, le champ est vide et non modifiable.

Rappel du montant total de l'opération

345 469 €

La valeur du « Montant total de l'**opération** » ou de l'« Estimation du montant des flux suspects (si différent du montant de l'**opération**) » si renseignée précédemment est affichée ici.

Si vous **n'êtes** pas en mesure de chiffrer l'**opération**, le champ est vide et non modifiable.

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Référence financière concernée par le flux financier

Sélectionner l'équipement financier ^

IBAN - FR76 1111 2222 3333 4444 5555 6666
 IBAN - FR76 0000 1234 1111 2345 6666 123
 Chèque - 1234567
 Code BIC (SWIFT) / code CIB / numéro de compte - AAAAFRBBCCC
 Carte bancaire - 4373097732700163

Si la personne émettrice ou destinataire du flux possède plusieurs références bancaires et financières connues, veuillez sélectionner la référence correspondante dans la liste déroulante ci-contre.

- Si la personne émettrice ou destinataire du flux n'a pas été déclarée

Personne destinataire du flux financier

Ajouter une personne v

Est-ce une personne physique ou morale? *

Physique Morale

Nom * Prénom *

Date de naissance Lieu de naissance

Si la personne émettrice ou destinataire du flux n'est ni impliquée, ni soupçonnée, ni victime de l'opération déclarée, sélectionnez « Ajouter une personne ». Veuillez ensuite renseigner les informations demandées ci-contre.

Si la personne émettrice ou destinataire du flux est impliquée, soupçonnée ou victime de l'opération déclarée, mais n'apparaît pas dans la liste, vous devez la déclarer avant de déclarer l'opération.

Vous pouvez ensuite retrouver les informations relatives à cette personne dans l'encart « Personnes liées » dans les schémas récapitulatifs de la synthèse.

Afin de permettre à TRACFIN d'exercer éventuellement un droit d'opposition, une ou plusieurs opérations suspectes sont-elles en cours d'exécution ? (Trois opérations maximum) 

Oui Non

Par défaut le « Non » est coché.

Montant de l'opération en cause *

€

Date et heure auxquelles l'opération sera effectuée *

Si vous cochez « Oui », vous devez remplir les champs obligatoires ci-contre.

+ Ajouter une autre opération avec droit d'opposition

Vous pouvez ajouter au maximum 3 opérations suspectes en cours d'exécution.

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

i Si vous avez des soupçons importants sur une opération ordonnée par un client, vous devez la déclarer. Si elle **n'est** pas encore exécutée, Tracfin a la possibilité **d'exercer** son droit **d'opposition**. Pour ce faire, vous devez indiquer à Tracfin la date et **l'heure d'exécution** prévues de **l'opération**. En cas **d'exercice** de cette prérogative en application de **l'article L.561-24** du code monétaire et financier, vous recevrez une notification écrite qui précisera le périmètre de **l'opposition** de Tracfin et sa durée. A **l'expiration** du délai et en **l'absence** de prorogation, **l'opération** peut être exécutée.

Annuler

Confirmer

Cliquez sur « Confirmer » pour finaliser la déclaration **d'une** opération. Vous pouvez ajouter au maximum 10 opérations via ce formulaire.

Chaque opération déclarée s'ajoute à la liste des personnes et de leurs opérations.

Opérations financières suspectes

€ 12 345,00 €

05/06/2024 - 20/06/2024

Editer Supprimer

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

MODULE SPÉCIFIQUE AVOCATS

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

2 Renseigner une opération

Vous pouvez ensuite ajouter une ou plusieurs opérations en remplissant les champs s'affichant ci-dessous. Les champs marqués par un astérisque sont obligatoires.

Période de réalisation des faits déclarés *

Estimation des enjeux financiers *

Zone géographique de l'opération suspecte

Précisions sur les flux financiers

Il est conseillé de commencer par renseigner la « Période de réalisation des faits déclarés » et suivre ensuite l'ordre de saisie suggéré.

Période de réalisation des faits déclarés *

Il s'agit ici de pouvoir indiquer les dates des opérations à déclarer.

Date de début *

Date de fin

jj/mm/aaaa



jj/mm/aaaa



Vous pouvez seulement renseigner la date d'exécution d'une opération suspecte dans le champ « Date de début ».

Si plusieurs opérations suspectes se succèdent, la date de début correspond à la date de réalisation de la première opération. La date de fin correspond à la date de réalisation de la dernière opération.

Estimation des enjeux financiers *

Etes-vous en mesure de chiffrer avec précision les opérations ?

 Oui Non

Montant total des flux suspects déclarés*

Ex: 24 567

€

Par défaut le « Oui » est coché et vous devez obligatoirement remplir le champ « Montant total des flux suspects déclarés ». Si vous cochez « Non », le champ « Montant total des flux suspects déclarés » n'apparaît pas.

Etes-vous en mesure d'estimer les flux suspects ? Oui Non

Quelle est votre estimation? *

Sélectionnez l'estimation

Sélectionnez l'estimation

< à 100 k€

Entre 100 k€ et 300 k€

Entre 301 k€ et 1000 k€

> 1000 k€

Par défaut le « Oui » est coché et vous devez sélectionner l'estimation correspondante parmi les choix de la liste déroulante.

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Etes-vous en mesure d'estimer les flux suspects ? Oui Non

Pourquoi ? *

Si vous cochez « Non », vous devez obligatoirement indiquer les raisons dans le champ libre ci-contre.

Zone géographique de l'opération suspecte

L'opération se déroule-t-elle uniquement en France métropolitaine ?

Oui Non

Par défaut le « Oui » est coché et aucune information supplémentaire n'est demandée. Le « Oui » correspond à une situation où les fonds arrivent et partent de France métropolitaine.

Si vous cliquez sur « Non », vous devez renseigner un pays ou un DROM-COM de départ des fonds et un pays ou un DROM-COM d'arrivée des fonds.

Pays de départ

Pays/DROM-COM de départ des fonds *

France métropolitaine ▼

Si le pays de départ ou d'arrivée est la France métropolitaine cliquez sur « France métropolitaine ».

[+ Ajouter un pays de départ](#)

Pays d'arrivée

Pays/DROM-COM d'arrivée des fonds *

France métropolitaine ▼

- Clipperton
- Guadeloupe
- Guyane
- La Réunion
- Martinique
- Mayotte
- Nouvelle Calédonie
- Polynésie Française
- St Barthelemy
- St Martin
- St Pierre et Miquelon
- Terres australes et antarctiques françaises
- Wallis et Futuna
- Pays étranger

Pour ajouter un autre pays de départ ou d'arrivée cliquer sur « Ajouter un pays de départ » ou « Ajouter un pays d'arrivée ». Vous pouvez ajouter jusqu'à 5 pays de départ et 5 pays d'arrivée au total.

Si le pays de départ ou d'arrivée est un DROM-COM, veuillez sélectionner le DROM-COM correspondant dans la liste déroulante ci-contre.

Si le pays de départ ou d'arrivée est un pays étranger, veuillez sélectionner « Pays étranger » dans la liste déroulante ci-contre.

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Pays/DROM-COM de départ des fonds *

Pays étranger

Précision sur le pays étranger *

- Sélectionner une option
- Sélectionner une option
- Autre
- Afrique du Sud
- Afghanistan
- Albanie
- Algérie
- Allemagne
- Andorre
- Angola
- Antigua-et-Barbuda
- Arabie Saoudite
- Argentine
- Arménie
- Australie
- Autriche

Si vous avez sélectionné « Pays étranger » en tant que pays de départ ou d'arrivée des fonds, veuillez sélectionner le pays correspondant dans la liste déroulante ci-contre.

Précision sur le pays étranger *

Autre

Autre pays étranger *

Si vous avez sélectionné « Autre » dans la liste déroulante ci-dessus, vous devez obligatoirement préciser le pays étranger correspondant dans le champ libre « Autre pays étranger ».

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Précisions sur les flux

Afin de permettre à TRACFIN d'exercer éventuellement un droit d'opposition, une ou plusieurs opérations suspectes sont-elles en cours d'exécution ? (Trois opérations maximum) 

Oui Non

Par défaut le « Non » est coché.

Montant de l'opération en cause *

Ex : 124 567 €

Date et heure auxquelles l'opération sera effectuée *

jj/mm/aaaa



13:45



Si vous cochez « Oui », vous devez remplir les champs obligatoires ci-contre.

+ Ajouter une autre opération avec droit d'opposition

Vous pouvez ajouter au maximum 3 opérations suspectes en cours d'exécution.



Si vous avez des soupçons importants sur une opération ordonnée par un client, vous devez la déclarer. Si elle n'est pas encore exécutée, Tracfin a la possibilité d'exercer son droit d'opposition. Pour ce faire, vous devez indiquer à Tracfin la date et l'heure d'exécution prévues de l'opération. En cas d'exercice de cette prérogative en application de l'article L.561-24 du code monétaire et financier, vous recevrez une notification écrite qui précisera le périmètre de l'opposition de Tracfin et sa durée. A l'expiration du délai et en l'absence de prorogation, l'opération peut être exécutée.

Annuler

Confirmer

Cliquez sur « Confirmer » pour finaliser la déclaration d'une opération. Vous pouvez ajouter au maximum 10 opérations via ce formulaire.

Chaque opération déclarée s'ajoute à la liste des personnes et de leurs opérations.

Opérations financières suspectes

€ 12 345,00 €

05/06/2024 - 20/06/2024

Editer

Supprimer

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

MODULE SPÉCIFIQUE EXPERTS COMPTABLES ET COMMISSAIRES AUX COMPTES



Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

2 Renseigner une opération

Vous pouvez ensuite ajouter une ou plusieurs opérations en remplissant les champs s'affichant ci-dessous.

Période de réalisation des faits déclarés *	▼
Estimation des enjeux financiers *	▼
Zone géographique de l'opération suspecte	▼
Précisions sur les flux financiers *	▼

Il est conseillé de commencer par renseigner la « Période de réalisation des faits déclarés » de l'opération et suivre ensuite l'ordre de saisie suggéré.

Les champs marqués par un astérisque sont obligatoires.

Période de réalisation des faits déclarés *

Date de début *	Date de fin
15/11/2023	jj/mm/aaaa

La date de début correspond à la date de réalisation de la première opération suspecte. La date de fin correspond à la date de réalisation de la dernière opération suspecte.

Estimation des enjeux financiers *

Etes-vous en mesure de chiffrer avec précision les opérations ?

Oui Non

Montant total des flux suspects déclarés*

Ex: 24 567 €

Par défaut le « Oui » est coché et vous devez obligatoirement remplir le champ « Montant total des flux suspects déclarés ». Si vous cochez « Non », ce champ n'apparaît pas et la question ci-dessous apparaît.

Etes-vous en mesure d'estimer les flux suspects ? Oui Non

Quelle est votre estimation? *

Sélectionnez l'estimation ▼

Par défaut le « Oui » est coché et vous devez sélectionner l'estimation correspondante parmi les choix de la liste déroulante.

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Etes-vous en mesure d'estimer les flux suspects ? Oui Non

Pourquoi ? *

Si vous cochez « Non », vous devez obligatoirement indiquer les raisons dans le champ libre ci-contre.

Zone géographique de l'opération suspecte

L'opération se déroule-t-elle uniquement en France métropolitaine ?

Oui Non

Par défaut le « Oui » est coché et aucune information supplémentaire n'est demandée. Le « Oui » correspond à une situation où les fonds arrivent et partent de France métropolitaine.

Si vous cliquez sur « Non », vous devez renseigner un pays ou un DROM-COM de départ des fonds et un pays ou un DROM-COM d'arrivée des fonds.

Pays de départ

Pays/DROM-COM de départ des fonds *

France métropolitaine ▼

Si le pays de départ ou d'arrivée est la France métropolitaine cliquez sur « France métropolitaine ».

[+ Ajouter un pays de départ](#)

Pays d'arrivée

Pays/DROM-COM d'arrivée des fonds *

France métropolitaine ▼

- Clipperton
- Guadeloupe
- Guyane
- La Réunion
- Martinique
- Mayotte
- Nouvelle Calédonie
- Polynésie Française
- St Barthelemy
- St Martin
- St Pierre et Miquelon
- Terres australes et antarctiques françaises
- Wallis et Futuna
- Pays étranger

Pour ajouter un autre pays de départ ou d'arrivée cliquer sur « Ajouter un pays de départ » ou « Ajouter un pays d'arrivée ». Vous pouvez ajouter jusqu'à 5 pays de départ et 5 pays d'arrivée au total.

Si le pays de départ ou d'arrivée est un DROM-COM, veuillez sélectionner le DROM-COM correspondant dans la liste déroulante ci-contre.

Si le pays de départ ou d'arrivée est un pays étranger, veuillez sélectionner « Pays étranger » dans la liste déroulante ci-contre.

3. Description des étapes

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Pays/DROM-COM de départ des fonds *

Pays étranger

Précision sur le pays étranger *

Sélectionner une option

- Sélectionner une option
- Autre
- Afrique du Sud
- Afghanistan
- Albanie
- Algérie
- Allemagne
- Andorre
- Angola
- Antigua-et-Barbuda
- Arabie Saoudite
- Argentine
- Arménie
- Australie
- Autriche

Si vous avez sélectionné « Pays étranger » en tant que pays de départ ou d'arrivée des fonds, veuillez sélectionner le pays correspondant dans la liste déroulante ci-contre.

Précision sur le pays étranger *

Autre

Autre pays étranger *

Si vous avez sélectionné « Autre » dans la liste déroulante ci-dessus, vous devez obligatoirement préciser le pays étranger correspondant dans le champ libre « Autre pays étranger ».

Précisions sur les flux financiers *

Dupuis Charles

Support(s) ou moyen(s) financier(s) utilisé(s) *

IBAN - FR7630004015870002601171220

Autre

Autre *

Ex : numéro IBAN, numéro de compte...

Types(s) d'opérations

- Décaissement(s) ou débit(s) bancaire(s) ou flux sortant
- Encaissement(s) ou crédit(s) bancaires ou flux entrant
- Minoration de chiffre d'affaires ou d'encaissement(s)
- Mouvements d'espèces
- Opération(s) de compensation sans flux bancaire ou écriture(s) comptable(s)

+ Ajouter une autre personne concernée par ces opérations

Veuillez sélectionner la personne ainsi que les supports ou moyens financiers concernés par l'opération parmi ceux déclarés.

Si vous n'avez déclaré qu'une personne elle est automatiquement sélectionnée.

Si vous avez sélectionné « Autre » dans la liste de cases à cocher ci-contre, vous devez obligatoirement renseigner le champ libre « Autre ».

Veuillez sélectionner un ou plusieurs types d'opérations.

Plusieurs personnes peuvent être concernées par la même opération. Il est possible d'ajouter 2 personnes supplémentaires.

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Afin de permettre à TRACFIN d'exercer éventuellement un droit d'opposition, une ou plusieurs opérations suspectes sont-elles en cours d'exécution ? (Trois opérations maximum) 

Oui Non

Par défaut le « Non » est coché.

Montant de l'opération en cause*

Ex : 124 567 €

Date et heure auxquelles l'opération sera effectuée*

jj/mm/aaaa



13:45



Si vous cochez « Oui », vous devez remplir les champs obligatoires ci-contre.

[+ Ajouter une autre opération avec droit d'opposition](#)

Vous pouvez ajouter au maximum 3 opérations suspectes en cours d'exécution.



Si vous avez des soupçons importants sur une opération ordonnée par un client, vous devez la déclarer. Si elle n'est pas encore exécutée, Tracfin a la possibilité d'exercer son droit d'opposition. Pour ce faire, vous devez indiquer à Tracfin la date et l'heure d'exécution prévues de l'opération. En cas d'exercice de cette prérogative en application de l'article L.561-24 du code monétaire et financier, vous recevrez une notification écrite qui précisera le périmètre de l'opposition de Tracfin et sa durée. A l'expiration du délai et en l'absence de prorogation, l'opération peut être exécutée.

Annuler

Confirmer

Cliquez sur « Confirmer » pour finaliser la déclaration d'une opération. Vous pouvez ajouter au maximum 10 opérations via ce formulaire.

Chaque opération déclarée s'ajoute à la liste des personnes et de leurs opérations.

Opérations financières suspectes

€ 12 345,00 €

05/06/2024 - 20/06/2024

[Editer](#) [Supprimer](#)

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

MODULE SPÉCIFIQUE CASINOS & CLUBS

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

2 Renseigner une opération

Vous pouvez ensuite ajouter une ou plusieurs opérations en remplissant les champs s'affichant ci-dessous.

Pratique de jeux du client *	▼
Période de réalisation de la ou des opérations suspectes *	▼
Estimation des enjeux financiers *	▼
Précisions sur les opérations déclarées	▼
Critères d'alerte	▼

Il est conseillé de commencer par renseigner la « Pratique de jeux du client » et suivre ensuite l'ordre de saisie suggéré.

Les champs marqués par un astérisque sont obligatoires.

Pratique de jeux du client *

Personne déclarée concernée par cette ou ces opérations *

Charles Dupuis ▼

Une aide à la saisie vous permet de retrouver les personnes déclarées précédemment. Si vous n'avez déclaré qu'une personne, elle est automatiquement sélectionnée.

Le client dispose-t-il d'un programme de fidélité ? *

Oui Non

Si vous cochez « Oui », vous devez préciser la nature du programme dans le champ libre correspondant. Si vous cochez « Non », aucune information supplémentaire ne vous est demandée.

Précision sur la nature du programme *

Ex : carte d'abonnement, carte monétisable, compte client

Type(s) de jeu(x) pratiqué(s)

- Machines à sous
- Jeux électroniques
- Jeux de table

Veuillez sélectionner un ou plusieurs types de jeux pratiqués.

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Période de réalisation de la ou des opérations suspectes *

Avez-vous plusieurs opérations suspectes liées à déclarer ?

 Oui Non

Date de début *

05/06/2024

Date de fin *

20/06/2024

Nombre de visites identifiées sur cette période

Ex: 12

Par défaut le « Non » est coché et vous devez seulement renseigner la date d'exécution de l'opération suspecte.

Si vous cochez « Oui », vous devez renseigner une date de début, une date de fin et le nombre de visites identifiées sur cette période.

La date de début correspond à la date de réalisation de la première opération suspecte. La date de fin correspond à la date de réalisation de la dernière opération suspecte.

Estimation des enjeux financiers *

Montant total des changes entrants sur la période concernée par les opérations *

Ex : 124 567 €

Montant total des changes sortants sur la période concernée par les opérations

Ex : 124 567 €

Vous devez ici indiquer le montant total des changes entrants et des changes sortants de la personne indiquée précédemment.

Précisions sur les opérations déclarées

Vous pouvez apporter ici des informations supplémentaires concernant les achats, puis concernant les gains.

Informations sur les achats

Moyen(s) de paiement utilisé(s) pour les achats

- Cartes bancaires
- Chèque
- Devises
- Espèces
- Virement

Veillez sélectionner un ou plusieurs moyens de paiements utilisés pour les achats.

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Montant des achats via cartes bancaires *

 €

Montant des achats via chèque *

 €

Montant des achats via devises *

 €

Montant des achats via espèces *

 €

Montant des achats via virement *

 €

IBAN utilisé pour les achats *

 IBAN - FR7630004015870002601171220

Vous devez ensuite renseigner le montant des achats effectués pour chaque moyen de paiement sélectionné précédemment.

Si vous avez déclaré un IBAN il sera automatiquement sélectionné.

Si vous avez déclaré plusieurs IBAN vous devez sélectionner l'IBAN correspondant.

Si vous n'avez pas déclaré d'IBAN précédemment, vous pouvez le déclarer dans le champ libre qui s'affiche.

Informations sur les gains

Moyen(s) de paiement utilisé(s) pour les gains

- Espèces
- Virement
- Chèques de gains
- Crédit CB

Veillez sélectionner un ou plusieurs moyens de paiement utilisés pour les gains.

Montant des gains reçus via Espèces *

 €

Montant des gains reçus via Virement *

 €

IBAN utilisé pour recevoir les gains *

Vous devez ensuite renseigner le montant des gains effectués pour chaque moyen de paiement sélectionné précédemment.

Si vous avez déclaré un IBAN il sera automatiquement sélectionné.

Si vous avez déclaré plusieurs IBAN vous devez sélectionner l'IBAN correspondant.

Si vous n'avez pas déclaré d'IBAN précédemment, vous pouvez le déclarer dans le champ libre qui s'affiche.

Montant des gains reçus via chèques de gains *

 €

Montant des gains reçus via crédit cb *

 €

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Critère d'alerte

Critère d'alerte

Type d'alerte

Critères d'alerte liés aux moyens de paiement

Critères d'alerte liés aux moyens de paiement

Critères d'alerte liés au jeu

Critères d'alerte liés à la connaissance client et au change

Sélectionnez tout **d'abord** le type d'alerte dans la liste déroulante ci-contre.

Critère d'alerte

Type d'alerte

Critères d'alerte liés aux moyens de paiement

Alerte

Sélectionnez l'alerte

Montant d'espèces élevés

Liasses de billets d'une même valeur faciale

Multiplis cartes bancaires ou chèquiers

Nombreux aller-retours hors du casino pour s'approvisionner en espèces

Inadéquation entre les sommes jouées et la connaissance client

Sélectionnez ensuite l'alerte parmi celles qui **s'affichent** selon le type sélectionné précédemment dans la liste déroulante ci-contre.

+ Ajouter un critère supplémentaire

Vous pouvez ajouter au maximum 15 critères d'alerte.

Annuler

Confirmer

Cliquez sur « Confirmer » pour finaliser la déclaration d'une opération. Vous pouvez ajouter au maximum 10 opérations via ce formulaire.

Chaque opération déclarée s'ajoute à la liste des personnes et de leurs opérations.

Opérations financières suspectes

 **Changes entrants :**
12 345,00 €

05/06/2024 - 20/06/2024

Editer Supprimer

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

MODULE SPÉCIFIQUE JEUX EN LIGNE
ET SOUS DROITS EXCLUSIFS

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

2 Renseigner une opération

Si vous effectuez cette déclaration dans le cadre d'une activité « Mixte ». Il vous est demandé de préciser cette activité. Si vous avez déjà renseigné en Etape 2 « Jeux en ligne » ou « Jeux sous droits exclusifs », ce champ n'apparaît pas.

Cette ou ces opérations interviennent dans le cadre de : *

Jeux en ligne Jeux sous droits exclusifs

Vous devez **d'abord** obligatoirement renseigner dans quel cadre interviennent les opérations suspectes que vous allez déclarer.

Vous pouvez ensuite ajouter une ou plusieurs opérations en remplissant les champs s'affichant ci-dessous. Le contenu de ces champs est conditionné par votre réponse précédente.

Personnes concernées par les opérations déclarées *	▼
Période de réalisation de la ou des opérations suspectes *	▼
Estimation des enjeux financiers *	▼
Précisions sur les opérations déclarées	▼
Critères d'alerte	▼

Il est conseillé de commencer par renseigner la « Personne concernée par les opérations déclarées » et suivre ensuite l'ordre de saisie suggéré.

Les champs marqués par un astérisque sont obligatoires.

- Si ces opérations interviennent dans le cadre d'une activité de jeux en ligne

Personnes concernées par les opérations déclarées *

La personne concernée par les opérations déclarées *

Charles Dupuis ▼

Pseudo de connexion

Ex : user42

Une aide à la saisie vous permet de retrouver les personnes déclarées précédemment. Si vous n'avez déclaré qu'une personne, elle est automatiquement sélectionnée.

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Période de réalisation de la ou des opérations suspectes *

Avez-vous plusieurs opérations suspectes liées à déclarer ?

 Oui Non

Par défaut le « Non » est coché et vous devez seulement renseigner la date d'exécution de l'opération suspecte.

Date de début *

Date de fin *

05/06/2024



20/06/2024



Si vous cochez « Oui », vous devez renseigner une date de début et une date de fin.

La date de début correspond à la date de réalisation de la première opération suspecte. La date de fin correspond à la date de réalisation de la dernière opération suspecte.

Estimation des enjeux financiers *

Montant total d'alimentation *

Ex : 124 567 €

Montant total des mises

Ex : 124 567 €

Montant total des gains *

Ex : 124 567 €

Montant total des retraits

Ex : 124 567 €

Vous devez renseigner ici les différents montants concernant la personne indiquée au début du module.

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Précisions sur les opérations déclarées

Vous pouvez apporter ici des informations supplémentaires concernant **l'alimentation** du compte puis le retrait des gains.

Alimentation du compte

Moyen(s) de paiement utilisé(s) pour alimenter le compte

- Carte prépayée
- Cartes bancaires
- Portefeuille électronique
- Virement

Veillez sélectionner un ou plusieurs moyens de paiements utilisés pour alimenter le compte.

Nombre d'opérations par carte prépayée *

Ex: 12

Montant d'alimentation par carte prépayée *

100 €

Nombre d'opérations par cartes bancaires *

Ex: 12

Montant d'alimentation par cartes bancaires *

200 €

Nombre d'opérations par portefeuille électronique *

Ex: 12

Montant d'alimentation par portefeuille électronique *

300 €

Nombre d'opérations par virement *

Ex: 12

Montant d'alimentation par virement *

400 €

Vous devez ensuite renseigner le nombre d'opérations et le montant d'alimentation pour chaque moyen de paiement sélectionné précédemment.

IBAN utilisé pour alimenter le compte *

FR7630004015870002601171220

Si vous avez sélectionné « Virement » dans la liste des moyens de paiement utilisés pour alimenter le compte, vous devez obligatoirement renseigner ou sélectionner un IBAN. Sinon ce champ n'apparaît pas.

Retrait des gains

Moyen(s) de paiement utilisé(s) pour le retrait de gains

- Portefeuille électronique
- Virement

Veillez sélectionner un ou plusieurs moyens de paiements utilisés pour le retrait des gains.

Nombre d'opérations par Portefeuille électronique *

5

Montant de retrait par Portefeuille électronique *

500 €

Nombre d'opérations par Virement *

6

Montant de retrait par Virement *

600 €

Vous devez ensuite renseigner le nombre d'opérations et le montant de retrait pour chaque moyen de paiement sélectionné précédemment.

IBAN utilisé pour recevoir les gains *

- IBAN - FR7633334015870002601171220

Si vous avez sélectionné « Virement » dans la liste des moyens de paiement utilisés pour le retrait de gains, vous devez obligatoirement renseigner ou sélectionner un IBAN. Sinon ce champ n'apparaît pas.

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Critère d'alerte

Critère d'alerte

Type d'alerte

Sélectionnez le type d'alerte

- Critères d'alerte liés au joueur
- Critères d'alerte liés au compte
- Critères d'alerte liés aux moyens de paiement
- Critères d'alerte liés au jeu

Sélectionnez tout **d'abord** le type d'alerte dans la liste déroulante ci-contre.

Critère d'alerte

Type d'alerte

Critères d'alerte liés au joueur

Alerte

Sélectionnez l'alerte

- Profil joueur atypique au regard de la clientèle type de l'opérateur
- Inadéquation entre la pratique de jeu et la connaissance client ...
- Connaissance client défavorable ...
- Client présentant un risque d'intégrité des compétitions sportives ...
- Clientèle premium/VIP

Sélectionnez ensuite **l'alerte** parmi celles qui **s'affichent** selon le type sélectionné précédemment dans la liste déroulante ci-contre.

+ Ajouter un critère supplémentaire

Vous pouvez ajouter au maximum 15 critères d'alerte.

- Si ces opérations interviennent dans le cadre d'une activité de jeux sous droits exclusifs.

Personnes concernées par les opérations déclarées *

Personne déclarée concernée par cette ou ces opérations *

Charles Dupuis

Une aide à la saisie vous permet de retrouver les personnes déclarées précédemment. Si vous **n'avez** déclaré **qu'une** personne, elle est automatiquement sélectionnée.

Période de réalisation de la ou des opérations suspectes *

Avez-vous plusieurs opérations suspectes liées à déclarer ?

 Oui Non

Par défaut le « Non » est coché et vous devez seulement renseigner la date d'exécution de l'opération suspecte.

Date de début *

05 / 06 / 2024

Date de fin *

20 / 06 / 2024

Si vous cochez « Oui », vous devez renseigner une date de début et une date de fin.

La date de début correspond à la date de réalisation de la première opération suspecte. La date de fin correspond à la date de réalisation de la dernière opération suspecte.

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Estimation des enjeux financiers *

Êtes vous en mesure de chiffrer ces opérations suspectes ?

 Oui Non

Montant total des mises supposées

 €

Montant total des gains *

 €

Par défaut le « Oui » est coché et vous devez remplir les champs « Montant total des mises supposées » et « Montant total des gains » concernant la personne indiquée au début du module.

Si vous cochez « Non », ces champs n'apparaissent pas.

Précisions sur les opérations déclarées

Vous pouvez apporter ici des informations supplémentaires concernant les mises supposées puis les gains.

Précision sur les mises supposées

Moyen(s) de paiement utilisé(s) pour les mises

- Cartes bancaires
- Carte prépayée
- Espèces
- Portefeuille électronique
- Récépissé gagnant
- Virement
- Non connu

Veuillez sélectionner un ou plusieurs moyens de paiements utilisés pour les mises et pour le retrait des gains.

Nombre d'opérations par cartes bancaires *

Montant d'alimentation par cartes bancaires *

 €

Nombre d'opérations par carte prépayée *

Montant d'alimentation par carte prépayée *

 €

Nombre d'opérations par espèces *

Montant d'alimentation par espèces *

 €

Nombre d'opérations par portefeuille électronique *

Montant d'alimentation par portefeuille électronique *

 €

Nombre d'opérations par récépissé gagnant *

Montant d'alimentation par récépissé gagnant *

 €

Nombre d'opérations par virement *

Montant d'alimentation par virement *

 €

IBAN utilisé pour alimenter le compte *

Précision sur les gains

Moyen(s) de paiement utilisé(s) pour le retrait des gains

- Cartes bancaires
- Chèque
- Espèces
- Portefeuille électronique
- Virement

Nombre d'opérations par espèces *

Montant de retrait par espèces *

 €

Nombre d'opérations par Virement *

Montant de retrait par Virement *

 €

IBAN utilisé pour recevoir les gains *

- IBAN - FR7630004015870002601171220

Vous devez ensuite renseigner le nombre d'opérations et le montant d'alimentation et de retrait pour chaque moyen de paiement sélectionné précédemment.

Si vous avez sélectionné « Virement » dans la liste des moyens de paiement utilisés pour les mises et pour le retrait des gains, vous devez obligatoirement renseigner ou sélectionner un IBAN. Sinon le champ IBAN n'apparaît pas.

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Critère d'alerte

Critère d'alerte

Type d'alerte

Sélectionnez le type d'alerte ▼

- Critères d'alerte liés au client
- Critères d'alerte liés au compte joueur
- Critères d'alerte liés au point de vente
- Critères d'alerte liés aux jeux et aux gains

Sélectionnez tout d'abord le type d'alerte dans la liste déroulante ci-contre.

Critère d'alerte

Type d'alerte

Critères d'alerte liés au compte joueur ▼

Alerte

Sélectionnez l'alerte ▼

- Comptes joueurs en lien via une adresse postale
- Comptes joueurs en lien via une adresse mail
- Comptes joueurs en lien via un numéro de téléphone
- Comptes joueurs en lien via une adresse IP
- Comptes joueurs en lien par un moyen de paiement
- Utilisation de faux documents
- Faible durée de vie d'un compte joueur
- Comptes joueurs en lien via un compte de paiement
- Modifications fréquentes de compte de paiement

Sélectionnez ensuite l'alerte parmi celles qui s'affichent selon le type sélectionné précédemment dans la liste déroulante ci-contre.

[+ Ajouter un critère supplémentaire](#)

Vous pouvez ajouter au maximum 15 critères d'alerte.

Annuler

Confirmer

Cliquez sur « Confirmer » pour finaliser la déclaration d'une opération. Vous pouvez ajouter au maximum 10 opérations via ce formulaire.

Chaque opération déclarée s'ajoute à la liste des personnes et de leurs opérations.

Jeux en ligne :

Opérations financières suspectes

📌 Alimentation :
12 345,00 €

📌 Gains : 1 234,00 €

05/06/2024 - 20/06/2024

Editer
Supprimer

Jeux sous droits exclusifs :

Opérations financières suspectes

📌 Mises : 1 234,00 €

📌 Gains : 12 345,00 €

05/06/2024 - 20/06/2024

Editer
Supprimer

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

3 Rédiger l'analyse des faits

L'analyse des faits sert à mettre en cohérence tous les éléments que vous avez déclarés précédemment sans rentrer dans le détail de ce que vous avez déjà indiqué ailleurs. Vous pouvez également compléter votre déclaration en ajoutant toutes les informations complémentaires que vous n'avez pas pu renseigner avant. Par exemple, vous pouvez y indiquer les opérations qui ont été refusées qui participent au soupçon déclaré.

Il est conseillé de suivre l'ordre suggéré ci-dessous.

Rédaction de l'analyse des faits *

Indiquer les éléments de votre analyse argumentée du soupçon en indiquant notamment :

- Les éléments de contexte des opérations.
- Les faits et les caractéristiques des opérations relevées ;
- En quoi la ou les opérations relevées sont suspectes ou ont attiré votre attention ?
- L'environnement financier des personnes déclarées (revenus et patrimoine des personnes physiques ; chiffre d'affaires et résultat comptable des personnes morales)
- L'identification du ou des bénéficiaires effectifs relatifs aux personnes physiques (identification à spécifier en champs structurés pour les personnes morales)
- Des précisions sur des mesures visant les personnes déclarées : inscription au Fichier National des Interdits de Gérer (FNIG), procédures collectives (procédures de sauvegarde, liquidation, redressement), mandat ad hoc, conciliation ou missions civiles.
- Les démarches que vous avez effectuées pour tenter de lever le soupçon.
- Toutes les informations complémentaires utiles à la compréhension des opérations et de votre soupçon.

Rédigez ici votre analyse

Le nombre maximum de caractères autorisé est passé de 11 500 à 23 000.



Pour qu'une déclaration soit recevable, elle doit répondre aux critères de l'article R.563-61 du code monétaire et financier, et doit impérativement contenir « le descriptif de l'opération et les éléments d'analyse qui ont conduit à effectuer la déclaration ».

Étape 4 : Pièces jointes

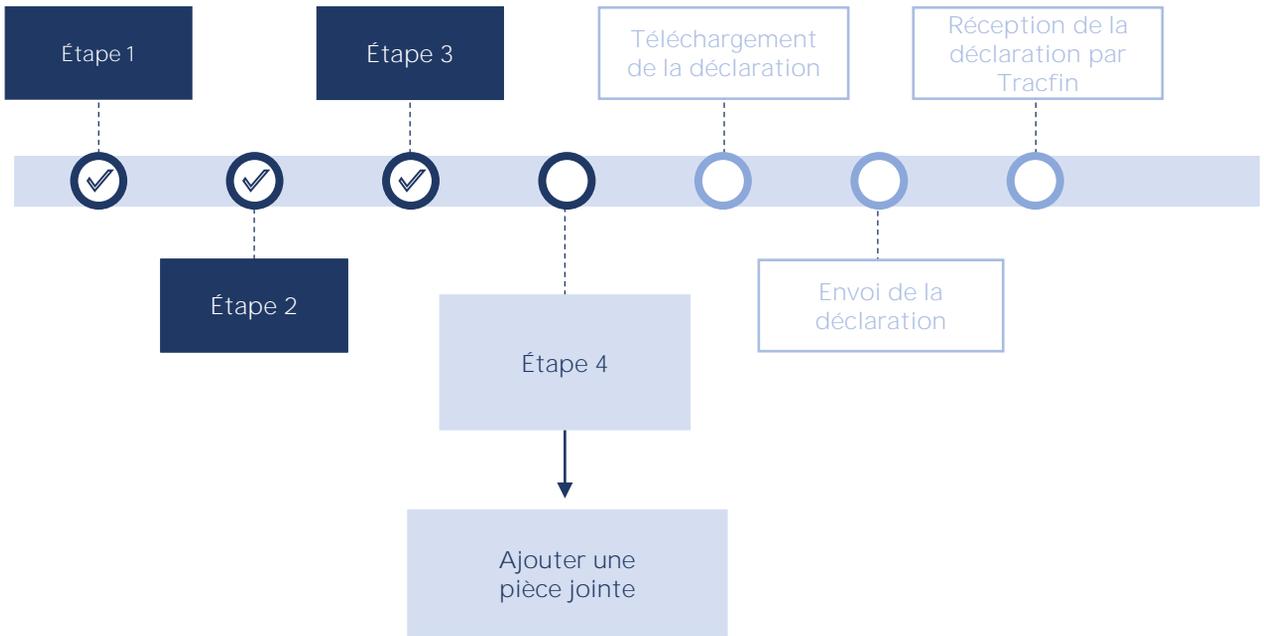
Description de l'étape

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes



Objectifs de l'étape

Ajouter un document relatif à la déclaration de soupçon ;
Gérer les documents joints.

Données demandées

Type du document ;
Titre du document ;
Date du document ;
Source du document (si source ouverte).

Documents à fournir



Étape 4 : Pièces jointes

Description de l'étape

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

+ Ajouter une pièce jointe

Vous pouvez compléter votre déclaration en ajoutant un ou plusieurs documents.

Le nombre de pièces jointes est limité à 15 et/ou à un total de 39Mo.

i La liste exhaustive des extensions acceptées sont les suivantes : txt, doc, docx, odt, rtf, pdf, xls, xlsx, ods, csv, ppt, pptx, odp, bmp, jpg, jpeg, gif, png, tif, xml, cer, crt, der, anb.

Pour ajouter un document, cliquez sur le type de document correspondant dans la liste ci-dessous.

Liste des pièces jointes PIÈCES JOINTES AJOUTÉES : 0/15 (0 OCTETS/39MO)

- ⊞ Documents judiciaires et réquisitions judiciaires
- ⊞ Identifications client - Carte nationale d'identité
- ⊞ Identifications client - Permis de conduire
- ⊞ Identifications client - Passeport
- ⊞ Identifications client - Livret de famille
- ⊞ Identifications client - Titre de séjour
- ⊞ Identifications client - Kbis
- ⊞ Identifications client - Statuts
- ⊞ Identifications client - Autre document
- ⊞ Sources ouvertes (article de presse, extrait internet ...)
- ⊞ Documents bancaires et opérations financières
- ⊞ Documents fiscaux et douaniers
- ⊞ Documents commerciaux
- ⊞ Documents juridiques et actes authentiques
- ⊞ Documents comptables et financiers
- ⊞ Organigrammes - schémas
- ⊞ Autre type de pièce jointe

Ajout d'une pièce jointe

✕

Parcourir

Type de pièce jointe *

Identifications client - Permis de conduire

Titre de la pièce jointe *

Date du document *

jj / mm / aaaa 

Annuler

Confirmer

En cliquant sur « Parcourir » vous pouvez joindre un document à partir de votre ordinateur. Vous devez ensuite obligatoirement renseigner le type, le titre et la date du document.

Le titre de la pièce jointe doit être explicite. Il est conseillé de suivre ce modèle : type de pièce jointe et identité du propriétaire.

Étape 4 : Pièces jointes

Description de l'étape

Étape 1 : Le déclarant

Étape 2 : Contexte et périmètre de la déclaration

Étape 3 : Personne(s), opération(s) et analyse des faits

Étape 4 : Pièces jointes

Les documents ajoutés apparaissent ensuite dans l'encadré de la liste des pièces jointes.

Si vous avez ajouté des documents lors des étapes précédentes, ils sont automatiquement inclus à la liste ci-dessous.

Liste des pièces jointes PIÈCES JOINTES AJOUTÉES : 4/15 (3Mo/39Mo)

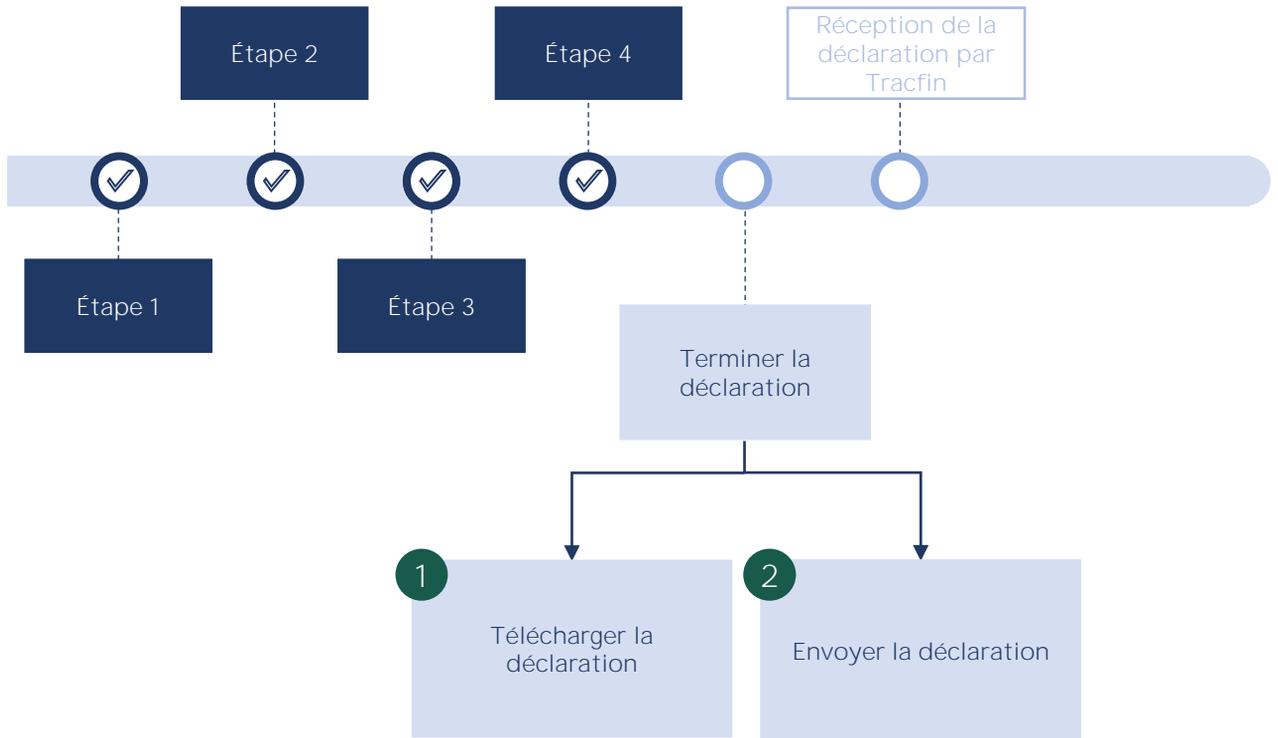
- 🔗 Documents judiciaires et réquisitions judiciaires
- 🔗 Identifications client - Carte nationale d'identité
- CNI_Dupuis ↓ ✎ ✕
 CNI_Dupuis.jpg (383 Ko)
- 🔗 Identifications client - Permis de conduire
- 🔗 Identifications client - Passeport
- 🔗 Identifications client - Livret de famille
- 🔗 Identifications client - Titre de séjour
- Titre-de-sejour_XXX ↓ ✎ ✕
 Titre-de-sejour_XXX.png (3 Mo)
- 🔗 Identifications client - Kbis
- Kbis_Tech-Company ↓ ✎ ✕
 Kbis_Tech-Company.pdf (515 Ko)
- 🔗 Identifications client - Statuts
- 🔗 Identifications client - Autre document
- 🔗 Sources ouvertes (article de presse, extrait internet ...)
- 🔗 Documents bancaires et opérations financières
- Releve-bancaire_Dupuis ↓ ✎ ✕
 Releve-bancaire_Dupuis.xlsx (9 Ko)
- 🔗 Documents fiscaux et douaniers
- 🔗 Documents commerciaux
- 🔗 Documents juridiques et actes authentiques
- 🔗 Documents comptables et financiers
- 🔗 Organigrammes - schémas
- 🔗 Autre type de pièce jointe

Vous pouvez les télécharger, modifier ou supprimer.

PARTIE IV

TÉLÉCHARGEMENT ET ENVOI DE LA DÉCLARATION

Présentation du parcours utilisateur



Objectifs de l'étape	Données demandées	Documents à fournir
Télécharger le récapitulatif de la déclaration de soupçon ; Valider ma déclaration de soupçon.	Choix du bâtonnier (si profession Avocat ou CARPA).	Aucun document à fournir.

Description du parcours utilisateur

1 Télécharger ma déclaration

Une fois la saisie de votre déclaration de soupçon terminée, vous pouvez télécharger le récapitulatif de votre déclaration de soupçon.

Le récapitulatif de votre déclaration de soupçon est la seule trace écrite de votre déclaration à laquelle vous aurez accès. Après validation et envoi de la déclaration, vous n'aurez plus accès à aucune donnée relative à votre déclaration de soupçon. Il est fortement conseillé de télécharger ce document.

Sauvegarde de la déclaration

Enregistrer le brouillon

Exporter au format XML

Imprimer au format PDF

Si vous souhaitez reprendre votre déclaration plus tard, cliquez sur « Enregistrer le brouillon ».

Pour télécharger le récapitulatif de votre déclaration de soupçon, cliquez sur « Imprimer au format PDF ».

Cas particulier des professions Avocat et CARPA :

Votre déclaration concerne-t-elle des faits dont vous avez eu connaissance en agissant en qualité d'avocat fiduciaire ?

Oui Non

Si vous appartenez à la profession Avocat, vous devez répondre à cette question. Si votre réponse est Oui, vous devez sélectionner le bâtonnier dans la liste déroulante plus bas.

Envoi de la déclaration

Pour valider votre déclaration, veuillez choisir un bâtonnier ⓘ *

Veuillez sélectionner le bâtonnier de votre choix

i Si le bâtonnier recherché n'est pas dans la liste, vérifiez son nom ou invitez-le à s'inscrire sur ERMES.

Si vous appartenez à la profession CARPA vous devez dans tous cas sélectionner le bâtonnier dans la liste déroulante ci-contre

2 Envoyer ma déclaration

Il est conseillé de toujours vérifier les informations saisies avant d'envoyer la déclaration de soupçon.

La signature électronique des déclarations transmises à Tracfin repose sur un numéro de télédéclarant à 12 chiffres fourni lors de la procédure d'inscription.

Envoi de la déclaration

Pour valider votre déclaration, veuillez saisir votre numéro de télédéclarant *

Ce numéro est personnel et strictement confidentiel. La compromission ou la perte de ce numéro de télédéclarant doit faire l'objet d'un signalement au support opérationnel d'ERMES.

Envoyer la déclaration à TRACFIN

Description du parcours utilisateur

Confirmation de l'envoi de votre déclaration de soupçon

Confirmation de l'envoi de votre déclaration de soupçon

Merci pour votre contribution. Votre déclaration de soupçon a bien été transmise à TRACFIN. Vous recevrez par **courriel**, dans un délai de **moins de 72h jours ouvrés**, un accusé de réception mentionnant le numéro de votre déclaration de soupçon.

TRACFIN est susceptible de revenir vers vous dans le cadre de ses investigations. En application de l'article [L. 561-30-2](#) du CMF, vous serez informés si les éléments contenus dans votre déclaration ont, après enquête du service, contribué à la transmission d'un dossier à l'autorité judiciaire.»

Me déconnecter
Accéder à mon suivi des déclarations

Pour suivre l'**avancée** du traitement de votre déclaration de soupçon et suivre vos échanges avec Tracfin, cliquez sur « Accéder à mon suivi des déclarations ».

Si Tracfin a émis un droit de communication vous concernant, vous le trouverez dans la partie « Suivi des échanges ».



Zoom sur le droit de communication de Tracfin

Dans le but de reconstituer l'**ensemble** des transactions faites par une personne ou une société ayant fait l'**objet d'un** signalement, Tracfin peut demander que les professionnels concernés par le dispositif antiblanchiment lui communiquent les pièces (relevés de comptes, factures, etc.) utiles à son enquête. Tracfin exerce alors son droit de communication prévu à l'**article** L.561-25 du code monétaire et financier auprès des professions déclarantes. Ces pièces sont transmises à Tracfin quel que soit le support utilisé pour leur conservation. Tracfin peut également fixer au professionnel un délai pour la transmission de ces éléments.

En ce qui concerne les organismes financiers, Tracfin peut également exercer cette prérogative en se rendant sur place selon les dispositions de l'**article** L.561-25 du code monétaire et financier.

Les avocats bénéficient d'un régime dérogatoire. Tracfin ne peut pas exercer directement auprès des derniers son droit de communication. La cellule antiblanchiment doit envoyer sa demande au bâtonnier de l'**ordre** auprès duquel l'**avocat** est inscrit.

PARTIE V

RESSOURCES & ASSISTANCE À LA DÉCLARATION

Ressources et appui à la saisie des déclarations de soupçon

Ressources documentaires

L'ensemble des ressources documentaires référencées dans le présent guide, ainsi que la FAQ sont accessibles ici :

- [Foire aux questions](#)
- [Fiche Focus : Accès au formulaire](#)
- [Fiche Focus : Déclaration initiale ou complémentaire](#)
- [Fiche Focus : Droit d'opposition de Tracfin](#)
- [Fiche Focus : L'analyse des faits](#)
- [Fiche Focus : La gestion des brouillons](#)
- [Fiche Focus : Le détail des infractions pénales](#)
- [Fiche Focus : Le détail des infractions fiscales](#)
- [Fiche Focus : Le montant en jeu](#)
- [Fiche Focus : Opération\(s\) financière\(s\) principale\(s\)](#)
- [Fiche Focus : Les déclarants et Tracfin](#)

Assistance technique et opérationnelle

En cas de difficultés techniques, vous pouvez contacter les équipes de support :

Par téléphone

Du lundi au vendredi
de 09h à 18h
au : 03 59 83 99 21

Par courriel

En remplissant le formulaire de contact accessible [ici](#) ou en contactant directement le support à cette adresse : support-ermes-tracfin@fr.scc.com

Pour tout renseignement relatif à votre compte ou à la saisie d'une déclaration de soupçon, vous pouvez contacter le support opérationnel Tracfin par courriel à l'adresse ermes.tracfin@finances.gouv.fr.

ANNEXES

Annexe 1

Répartition des formulaires

Les formulaires de déclaration de soupçons sont répartis suivant les professions ERMES dont voici la liste :

Métier ERMES	Modules	Type assujetti
Banques/établissement de crédit	Module financier OU Module Transmission de fonds	Financier
Changeur manuel	Module changeurs manuels	Financier
Compagnie d'assurance	Module assurance non vie OU Module financier	Financier
Conseil en investissement participatif	Module financier	Financier
Etablissement de monnaie électronique (EME)	Module financier OU Module Transmission de fonds	Financier
Etablissement de paiement	Module financier OU Module Transmission de fonds	Financier
Gestionnaire de système de paiement	Module financier	Financier
Institut d'émission	Module financier	Financier
Intermédiaire en assurance	Module assurance non vie OU Module financier	Financier
Intermédiaire en financement participatif	Module financier	Financier
Intermédiaires en opération de banques	Module financier	Financier
Mutuelle et institution de prévoyance	Module assurance non vie OU Module financier	Financier
Prestataire de service sur actifs numériques (PSAN)	Module PSAN	Financier
Administrateur, conservateur d'instruments financiers	Module financier	Financier
Autres prestataires de services d'investissement	Module financier	Financier
Conseil en investissement financier	Module financier	Financier
Entreprises d'investissement	Module financier	Financier
Gestionnaire de crédits	Module financier	Financier
Participant système de règlement de livraison	Module financier	Financier
Société de gestion de portefeuille	Module financier	Financier
Administrateur de justice et mandataire judiciaire	Module simplifié	Non-Financier
Agent sportif	Module simplifié	Non-Financier
Avocat (bâtonnier)	Module simplifié	Non-Financier
CARPA	Module simplifié	Non-Financier
Casino et club de jeux	Module Casino & clubs	Non-Financier
Jeux en ligne et sous droits exclusifs	Module jeux en ligne et sous droits exclusifs	Non-Financier
Commerçant de biens	Module simplifié	Non-Financier
Commissaire aux comptes	Module EC CAC	Non-Financier
Commissaire de justice, opérateurs de ventes volontaires (OVV)	Module simplifié	Non-Financier
Déclarant public	Module simplifié public	Non-Financier
Expert-comptable	Module EC CAC	Non-Financier
Greffe tribunal de commerce	Module simplifié	Non-Financier
Jeux à objets numériques monétisables	Module simplifié	Non-Financier
Marchand de biens précieux, d'arts, grande valeur	Module simplifié	Non-Financier
Notaire	Module notaire	Non-Financier
OPCVM (Organisme placement collectif en valeur mobilière)	Module financier	Non-Financier
Professionnel de l'immobilier	Module Immo	Non-Financier
Société de domiciliation	Module simplifié	Non-Financier
Personne chargée d'une mission de service public	Module simplifié public	Non-Financier

Annexe 2

Suivi des versions

Le guide est produit sur la base de l'**environnement** sur lequel le formulaire est produit. Les versions du document doivent suivre les modifications apportées au formulaire avec les mises en productions successives.

Version	Date	Environnements utilisés
V1	18/11/22	Déploiement Release 1.3.0.0 en Préproduction Maquettes FDS V3
V2	25/01/23	Déploiement Release 1.4.0.0 en Préproduction Maquettes FDS V3
V3	01/08/23	Déploiement Release 1.6.0.0 en Production Maquettes FDS V3
V4	31/08/23	Déploiement Release 1.8.0.0 en Production Maquettes FDS V3
V5	24/11/23	Déploiement Release 1.9.0.0 en Production Maquettes FDS V3
V6	15/01/25	Déploiement Release 4.8.0 en Production Maquettes FDS V3

Pour plus d'informations



Courriel de contact Tracfin
ermes.tracfin@finances.gouv.fr



Site institutionnel Tracfin
<https://www.economie.gouv.fr/Tracfin>



Page LinkedIn Tracfin
<https://fr.linkedin.com/company/Tracfin>



Page Instagram Tracfin
[Tracfin_fr](#)